



VILLE D'AUBIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SESSION DU

JEUDI 18 DÉCEMBRE 2014


ÉTAIENT PRÉSENTS :

SINSARD Christian
CROUZET Éric
PUGLIESE Marie-Angèle
MONTAGNON Christine
SOULIGNAC Vincent
LUCARD Josette
FORTÉ Montserrat
GUITTON Florent
CHASSAIGNE Alain
FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse
BELLEROSÉ Martine
BEAUDOUIN Brigitte
CHAZOULE Michel
MANIEL Jean-Yves
GILLIET Laurent
AHMED-HAVET Delphine
FILHOL Cédric
MAURER Sébastien
SCOZZARI Élisabeth
BILLOIS Stéphane
BRIAT Agnès
SZCZEPANIAK Éléonore
AIGUESPARSES Claude
PORTIER Isabelle
BERNARD Florent
CASILDAS Sylvain
SALDO Didier
LOZANO Nicole

ABSENTS EXCUSES :

SIOLY Françoise (ayant donné un pouvoir à LUCARD Josette)

SOMMAIRE

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	5
B - DÉLIBÉRATIONS AVEC VOTE.....	5
I - Finances.....	6
Délibération n°154-12-2014 : Budget 2015 – Commune.....	9
Délibération n°155-12-2014 : Budget 2015 – Assainissement.....	6
Délibération n°156-12-2014 : Fixation des taux des trois taxes directes locales.....	32
Délibération n°157-12-2014 : Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles.....	33
Délibération n°158-12-2014 : Programme d'emprunt pour 2015 – Commune.....	33
Délibération n°159-12-2014 : Programme d'emprunt pour 2015 – Assainissement.....	8
Délibération n°160-12-2014 : Ouverture d'une ligne de trésorerie.....	34
Délibération n°161-12-2014 : Durée d'amortissement des biens immeubles et meubles de la ville d'Aubière.....	34
Délibération n°162-12-2014 : Budget assainissement – Tarif redevance assainissement.....	8
Délibération n°163-12-2014 : Révision des tarifs communaux au 1 ^{er} janvier 2015.....	34
Délibération n°164-12-2014 : Indemnité de conseil allouée au trésorier.....	35
Délibération n°165-12-2014 : Attribution du legs Théringaud pour l'année 2015.....	36
Délibération n°166-12-2014 : Maisons fleuries et jardins potagers : modification du règlement du concours et définition des prix.....	36
Délibération n°167-12-2014 : Subvention complémentaire à l'association Aubière Musique (2AM).....	37
Délibération n°168-12-2014 : Prise en charge par le budget assainissement des frais de fonctionnement actuellement à la charge du budget principal.....	37
Délibération n°169-12-2014 : Prise en charge par le budget principal des frais relatifs aux eaux pluviales actuellement à la charge du budget assainissement.....	38
Délibération n°170-12-2014 : Prise en charge par le budget CCAS des frais de fonctionnement actuellement à la charge du budget principal.....	38
Délibération n°171-12-2014 : Demande de garantie d'emprunts pour l'OPHIS du Puy-de-Dôme – Logements 4 rue de la Victoire – Contrat de prêt n° 14703.....	39

	4
Délibération n°172-12-2014 : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).....	40
II - Personnel.....	40
Délibération n°173-12-2014 : Protection fonctionnelle des fonctionnaires de la commune. .	40
III - Administration générale.....	41
Délibération n°174-12-2014 : Jardin du Souvenir.....	41
Délibération n°175-12-2014 : Activités périscolaires – Partenariat entre la commune d'Aubière et le Volant des Dômes.....	42
IV - Intercommunalité.....	42
Délibération n°176-12-2014 : Convention de mise à disposition de services entre la communauté d'agglomération clermontoise et les communes membres : avenants de prorogation et d'adaptation de périmètres.....	42
V - Environnement - Cadre de vie.....	43
Délibération n°177-12-2014 : Schéma directeur énergie Saint-Jacques.....	43
Délibération n°178-12-2014 : Plan Local d'Urbanisme – Modification simplifiée n° 04.....	6
C - INFORMATIONS SUIVIES D'UNE DÉLIBÉRATION SANS VOTE.....	44
Délibération SV n°11-12-2014 : Mutualité Puy-de-Dôme – Rapport de gestion – Exercice 2013.....	45
Délibération SV n°12-12-2014 : Logidôme – Comptes 2013.....	45
Délibération SV n°13-12-2014 : Syndicat d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme – Rapport d'activité, compte administratif et détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur Aubière – Année 2013.....	45
Délibération SV n°14-12-2014 : Auvergne Habitat – Rapport d'activité 2013.....	45

La séance est ouverte à 18 h 40 sous la présidence de M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous. Il est 18 h 40. Nous allons commencer nos travaux en attendant quelques retardataires :

- Jean-Yves MANIEL vient de me téléphoner ; il représentait la collectivité à une réunion à Vic le Comte. Il est en route, il va nous rejoindre ;
- Marie-Angèle PUGLIESE va nous rejoindre dans un moment également. En attendant, elle a donné son pouvoir à Michel CHAZOULE ;
- Florent BERNARD, qui m'a dit qu'il serait obligé de s'absenter un moment, a donné son pouvoir à Agnès BRIAT durant ce moment ;
- Marie-Françoise SIOLY, qui sera absente durant tout le conseil, a donné son pouvoir à Josette LUCARD ;
- Il nous manque Elisabeth SCOZZARI. Elle va arriver. En attendant qu'elle arrive, elle a donné son pouvoir à Vincent SOULIGNAC.

Je salue la présence de notre ami ESPINASSE et de tous les cadres de la mairie qui sont derrière, comme d'habitude.

Il s'agit aujourd'hui de vous proposer le vote du budget. Je rappelle que pour le préparer, nous avons eu un Débat d'Orientation Budgétaire le mois dernier, qui a duré 3 heures, donc nous n'allons pas recommencer tout le débat. Cela dit, chacun pourra bien sûr s'exprimer sur les décisions qui ont été prises depuis, que nous avons plus ou moins annoncées aux uns et aux autres le mois dernier.

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le secrétaire de séance sera Vincent SOULIGNAC.

Je voudrais rappeler le règlement pour les questions citoyennes puisque depuis la dernière fois, nous avons repris les questions citoyennes, c'est-à-dire les questions de la population. Ces questions doivent porter sur des sujets d'intérêt communal. Selon l'heure à laquelle nous finirons le Conseil Municipal, s'il est tard, si les questions sont longues et s'il y en a trop, nous nous réserverons la possibilité de différer nos réponses soit par écrit, soit par téléphone, soit par mail. Nous verrons cela.

Aujourd'hui, il y aura 19 délibérations concernant les finances, deux concernant l'administration générale, une concernant le personnel, une concernant l'intercommunalité, trois concernant l'environnement. Nous aurons également un certain nombre de délibérations sans vote ; il y a des rapports d'activité, en particulier des bailleurs sociaux.

B - DÉLIBÉRATIONS AVEC VOTE

Une fois n'est pas coutume et de manière à ce que l'assainissement ne passe pas, comme d'habitude, sous la terre, nous donnerons la parole en premier à Vincent SOULIGNAC pour qu'il présente le budget assainissement et il développera également toutes les délibérations en rapport avec l'assainissement.

Il y a également une délibération que nous sommes obligés de retirer. C'est la 178. C'est une délibération qui a trait à l'urbanisme. Vincent va vous l'expliquer en deux mots, si vous êtes d'accord pour la retirer, sachant que nous débattons ensemble des suites à donner.

Délibération n°178-12-2014 : Plan Local d'Urbanisme – Modification simplifiée n° 04

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Bonjour à tous. La délibération porte sur une modification du PLU. Tout simplement et sans en dire plus, pour des raisons juridiques et de sécurité juridique de cette délibération, nous allons la retirer. Nous en reparlerons en commission.

Nous allons parler de la délibération 155. Nous allons faire une série, si vous en êtes d'accord, qui correspond à une certaine cohérence par rapport au budget assainissement.

I - Finances

Délibération n°155-12-2014 : Budget 2015 – Assainissement

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Il faut passer page 96. Nous allons présenter rapidement le budget. Vous savez que la recette est basée sur le volume de l'eau potable vendu et que la recette est estimée à 573 000 € en 2015.

Pour des raisons de sécurité, nous avons diminué cette recette dans la mesure où vous savez qu'il va y avoir des travaux importants, qui sont déjà engagés, de réduction de la pression sur le réseau d'eau potable. Nous allons diviser la commune d'Aubière en trois secteurs avec une réduction de 4 bars. Dans certains secteurs, nous allons passer de 11 à 7 bars. Dans le troisième secteur, celui qui alimente le plateau, nous allons réduire de 1 bar. C'est évidemment pour réduire les fuites d'eau, mais cela aura aussi une conséquence positive parce que cela va mécaniquement diminuer la consommation d'eau. C'est d'ailleurs une bonne chose pour tous les consommateurs aubiérois.

Cela dit, cela a une conséquence moins favorable pour le budget assainissement puisque, comme ce sont les volumes d'eau consommés qui sont à la base de la recette principale d'assainissement, nous avons essayé d'être très prudents en matière de recettes et nous passons de 680 000 à 633 000 €. C'est page 98.

Par rapport aux informations importantes, l'essentiel du budget assainissement va à Clermont Communauté pour alimenter le budget assainissement de Clermont Communauté,

sachant d'ailleurs qu'à terme, tout ceci devrait fusionner. Ce prélèvement de Clermont Communauté augmente chaque année dans des proportions importantes pour financer des travaux intercommunaux, en particulier des travaux qui vont être engagés le long de la rivière de l'Artière pour réduire les pollutions par temps de pluie. Cela a déjà commencé au niveau de Ceyrat, mais vous verrez qu'en 2015, des travaux communautaires seront engagés depuis l'avenue du Roussillon jusqu'en face du collège Joliot Curie. Ce seront des travaux très importants qui vont permettre de réduire les pollutions par temps de pluie. L'argent va être utile pour améliorer encore la qualité de l'eau de l'Artière.

Cette augmentation de prélèvement diminue d'autant la capacité d'autofinancement de la commune d'Aubière, donc nous augmentons la redevance assainissement à hauteur de l'augmentation du prélèvement de Clermont Communauté, ce qui fait une augmentation de redevance de 0,04 €. Nous passons donc à 0,86 €/m³. Le prélèvement de Clermont Communauté est de 310 000 €. Vous voyez la proportion par rapport aux recettes, qui s'élèvent à 633 000 € ; on est au-dessus de la moitié des recettes.

Pour le reste, il y a quelques charges à caractère général sur le budget communal. Le reste part à la section investissement.

Qu'est-il prévu comme travaux ? Vous avez vu que des travaux ont déjà été engagés pour réduire les risques d'inondation qui viennent du plateau des Cézeaux. Cela explique les travaux rue Vercingétorix, mais cela va expliquer aussi des travaux rue Grevenmacher, place de l'Europe, qui vont évacuer l'eau vers l'Artière. Ces travaux ont été engagés en 2014, donc même s'ils ne sont pas terminés, ils sont déjà engagés budgétairement.

(Entrée de Mme PUGLIESE)

En 2015, nous avons prévu des travaux de réduction des inondations par les réseaux, donc chez les particuliers. Nous avons déjà eu cet engagement il y a deux ou trois ans et il y a encore des Aubiérais qui nous ont signalé des problèmes d'inondations par les réseaux. Petit à petit, nous essayons de les résorber.

Sinon, nous allons mettre de l'argent de côté pour continuer les travaux collectifs d'évacuation des eaux du campus. Ce sera rue des Foisses, mais ces travaux seront plutôt engagés dans un ou deux ans, en 2016 ou en 2017 ; nous verrons en fonction du volume d'argent que nous aurons et qui permettra l'autofinancement de ces travaux.

Il est signalé également un recours à l'emprunt de 417 000 €, sachant que c'est uniquement une opération comptable, c'est-à-dire que cet emprunt ne sera pas mobilisé. C'est uniquement pour permettre au budget, pour des raisons d'affichage comptable, de payer les entreprises qui vont finir les travaux sur l'avenue Grevenmacher. Cet emprunt est inscrit mais ne sera pas mobilisé. Nous avons les capacités d'autofinancer les travaux qui sont engagés.

Y a-t-il des commentaires ? *(Néant)*

Nous allons voter.

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(6 voix)*

La délibération n° 155 est adoptée à la majorité.

Délibération n°159-12-2014 : Programme d'emprunt pour 2015 – Assainissement

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- C'est à la page 128. Nous revenons sur l'histoire de l'emprunt. Encore une fois, c'est uniquement une écriture comptable avec la mise en place d'un crédit de 417 000 € qui permettra d'attendre le compte administratif pour récupérer l'argent qui est en stock quelque part mais qu'on ne peut mobiliser qu'à partir du compte administratif.

Y a-t-il des commentaires ? (*Néant*)

Nous allons voter.

- Qui est contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*6 voix*)

La délibération n° 159 est adoptée à la majorité.

Délibération n°162-12-2014 : Budget assainissement – Tarif redevance assainissement

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- C'est à la page 134. La redevance assainissement s'élèvera à 0,86 €/m³ en 2015 pour les raisons que je vous ai expliquées.

Nous passons au vote.

- Qui est contre ? (*6 voix*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n° 162 est adoptée à la majorité.

Vous m'avez dit que vous voteriez pour en commission. Vous avez changé d'avis.

M. AIGUESPARSES.- Je remarque quand même que, comme je l'ai déjà dit en commission, on a une augmentation de 5 %. Il aurait été judicieux de faire cette augmentation modulée sur deux ans, c'est-à-dire qu'on aurait pu la faire en 2014, mais malheureusement, c'était une année d'élection, donc je suppose que vous n'avez pas osé la faire. On aurait pu faire 2,5 % en 2014 et 2,5 % en 2015. Cela serait peut-être passé plus facilement que 5 % d'un coup. C'est ce que j'ai déjà dit en commission. Je pense que ce serait plus facile à accepter.

M. SOULIGNAC.- Pour information, il y a eu un loupé de la Lyonnaise des Eaux par rapport au budget 2014, où il y avait bien une augmentation de la redevance. Nous avons voté. Cette augmentation n'a malheureusement pas été prise en compte dans la facturation qui a été envoyée aux abonnés en 2014, donc il y aura un rattrapage en 2015 de la décision qui avait été prise en 2014.

Par ailleurs, jusqu'en 2019, l'augmentation du prélèvement de Clermont Communauté va continuer au même rythme, donc chaque année jusqu'en 2019, nous aurons cet exercice – je ne

vous le cache pas – pour arriver à financer le programme de travaux de Clermont Communauté de 80 M€. Toutes les communes sont logées à la même enseigne. Nous ne sommes pas exceptionnels dans cette démarche. Vous voyez qu'ils sont déjà à plus de la moitié du budget d'investissement. S'ils nous prélèvent chaque année 20 000 € de plus, nous aurons une capacité d'autofinancement qui sera quasiment nulle. Si nous voulons continuer à faire des travaux d'assainissement, en attendant évidemment que la compétence assainissement transite et aille à Clermont Communauté, parce que je pense que c'est dans les tuyaux – c'est le cas de le dire – et si nous voulons essayer de régler des problèmes par rapport aux inondations par les réseaux des particuliers, il est bien que nous gardions une capacité d'autofinancement. Il faut savoir que la redevance de Clermont-Ferrand est de plus de 1 € et qu'ils augmentent aussi chaque année parce qu'ils ont le même problème, ils ont aussi le prélèvement de Clermont Communauté. Dans cette histoire, à terme, nous serons largement au-dessus de 1 € du fait que le prix sera unique à l'échelle de la communauté et que c'est la ville de Clermont qui donnera le ton au niveau du prix de la redevance puisque ce sont eux qui consomment le plus d'eau.

M. LE MAIRE.- Avant de passer la parole à Florent GUITTON, je voudrais vous rappeler qu'un jeune de 18 ans de la commune a été tué en se faisant happer par un train sur la commune du Cendre. Je voudrais, au nom du Conseil Municipal – je pense que tout le monde sera d'accord – exprimer tout mon soutien moral, et même au-delà s'il y a besoin, à la famille, à la maman et à ses deux frères et sœurs, et vous informer que la maman effectue des vacances dans un service de la mairie.

Délibération n°154-12-2014 : Budget 2015 – Commune

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Nous allons passer à la présentation du budget 2015 de la commune.

(Projection de document)

Nous allons commencer la présentation en revenant sur les orientations budgétaires déclinées et discutées ici même le 20 novembre dernier.

Nous vous proposons un sérieux budgétaire sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, un réexamen systématique des politiques municipales existantes mais également la recherche de nouvelles recettes.

Sur les investissements, nous proposons bien évidemment de continuer à améliorer l'équipement de la ville et la modernisation de nos services en ayant le souci constant d'optimisation des partenariats, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, par exemple.

Le budget 2015 se fonde sur la prévision et l'anticipation en tenant compte – nous l'avons vu lors du DOB, donc je passe rapidement sur ce que nous avons vu la dernière fois – du contexte préoccupant et du projet de loi de finance 2015, qui ont un impact certain sur le futur budget de la commune d'Aubière.

Notre volonté est de maintenir et de poursuivre notre politique de proximité et de solidarité envers le monde associatif mais également envers les plus démunis, en respectant chaque étape de la vie, de poursuivre notre politique de maintien des services publics de qualité en faveur de tous, que ce soit dans le domaine de l'éducation, des loisirs, des sports et de la culture. Sur l'investissement, c'est une politique volontariste en matière de logements, d'entretien du patrimoine

communal pour tendre vers une ville plus harmonieuse. Tout ceci par une action qui se veut collective et qui se veut bien évidemment utile à tous les Aubiérais.

Je vous présente ici les grandes masses du futur budget 2015. En fonctionnement, nous avons un budget de 9,29 M€ ; en investissement, 3,21 M€ ; soit un budget total de 12,5 M€ sur 2015.

À noter une baisse de 1,59 M€ sur le budget global, dont moins 1,31 M€ sur le budget d'investissement et moins 300 000 € sur le budget de fonctionnement.

Si nous partons du budget de fonctionnement, en espérant que vous voyez tous le graphique – je suis désolé pour l'aspect flou – nous voyons les dépenses de fonctionnement en orange et les recettes de fonctionnement en bleu sur l'année 2013, étant donné que nous avons le chiffre exact suite au dernier compte administratif voté au mois de juin. Nous voyons nettement ce que j'ai appelé, lors du DOB, « l'effet de ciseau », c'est-à-dire que les dépenses arrivent au niveau des recettes.

Nous passons aux dépenses sur le budget de fonctionnement. Vous avez ici le chiffre en euros et le montant en pourcentage sur le graphique qui est à côté.

Au chapitre 011 (charges à caractère général), nous avons un montant de 2 102 535 €, soit 22,61 %.

Au chapitre 012 (charges de personnel), nous avons 4 695 963 €, soit 50,50 %.

Au chapitre 014, c'est tout ce qui concerne ou qui pourrait concerner l'amende qu'Aubière pourrait payer concernant la loi SRU, la loi de Solidarité Rurale et Urbaine, pour un montant de 44 000 €. Il se peut, comme cette année, que l'on ne paye pas cette amende. Par prudence, étant donné que nous n'avons eu aucune certitude sur cette somme, nous avons quand même provisionné en prévision de la payer sur l'exercice 2015.

Nous avons des opérations d'ordre de transfert et d'amortissement pour 438 525 €, soit 4,72 %.

Pour les autres charges de gestion courante (chapitre 65), qui sont tout ce qui concoure aux subventions pour les associations, CCAS compris, nous avons un montant de 1 641 705 €, soit 17,65 % du budget total de fonctionnement en dépenses.

Pour les charges financières (chapitre 66), à savoir tout ce qui est intérêt d'emprunts, nous avons un montant de 345 000 €.

Les charges exceptionnelles, si vous comparez ce chapitre à l'exercice 2014, ont fondu. Nous avons un montant de 28 350 €, soit 0,30 %. C'est tout ce qui concoure aux bourses de musique, au concours des maisons fleuries, etc.

Nous avons donc bien le chiffre que je mentionnais tout à l'heure de 9 299 078 € sur la partie budget de fonctionnement en dépenses.

Vous avez ici une vision un peu plus étayée, par fonction cette fois-ci, du même budget de fonctionnement en dépenses.

Nous visualisons les services généraux à hauteur de 57,87 %, soit 5 381 708 €.

Vous avez également tout ce qui est action économique pour 0,41 % ; à l'intérieur, nous avons l'adhésion pour le marché dominical mais également tout ce qui est foire et expositions,

pour un montant de 37 850 €.

Pour aménagement urbain et environnement, nous avons 8,85 %, soit 822 605 € ; ce sont notamment tous les travaux de voirie.

Pour la fonction famille, nous avons 5,89 % pour un montant de 547 611 €. C'est tout ce qui concoure au bon fonctionnement de la crèche municipale Frimousses et Compagnie.

Pour intervention sociale et santé, nous avons environ 6 % pour un montant de 595 900 €. C'est notamment la subvention au CCAS, les appartements d'urgence et l'entreprise Chenil Service qui peut intervenir pour les animaux errants.

(Entrée de Mme SCOZZARI)

Concernant le sport et la jeunesse, nous avons 2,80 % et un montant de 260 444 €. C'est tout ce qui concoure au fonctionnement des salles de sport, à leur entretien, à la maintenance, tout ce qui est téléphonie mais également vêtements.

Nous avons la culture pour 1,97 % et pour un montant de 183 036 €. C'est là que nous retrouvons l'association 2AM, la bibliothèque, le musée.

Pour enseignement et formation, nous avons environ 14 % pour un montant de 1 300 855 €. C'est l'argent que la municipalité injecte pour nos enfants, pour les écoles.

Ensuite, pour sécurité et salubrité publique, nous avons 2,25 %, soit 209 049 €. C'est pour la sécurité de tous par le biais de la police municipale.

Voilà pour la partie dépenses.

Pour la partie recettes, le résultat de fonctionnement reporté est égal à 0. Nous le verrons au moment du compte administratif en juin, en tout cas si nous respectons les moments et les délais de vote.

Pour les atténuations de charges, nous avons 75 000 €. C'est tout ce qui est remboursement suite aux absences du personnel pour maladie. Le pourcentage est de 0,81 %, comme vous le voyez en bas.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042), qui sont tout ce qui concoure aux travaux en régie, sont à hauteur de 70 000 €. Vous verrez que, pour un parallélisme des formes, cette dépense de 70 000 € est aussi en dépenses mais en investissement, donc c'est une opération qui s'annule.

Pour le chapitre 70 (produits des services du domaine et ventes diverses), nous avons 420 008 €, ce qui fait un pourcentage de 4,52 %.

À l'intérieur du chapitre 73 (impôts et taxes) – nous le verrons plus en détail par la suite – nous avons la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe foncière non bâti, mais également les droits de mutation, la taxe de séjour, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, les compensations que Clermont Communauté nous reverse suite à la réforme de la taxe professionnelle et la dotation de solidarité de Clermont Communauté pour 1,6 M€. Sur ce chapitre 73, cela nous donne un montant de 7 226 300 €, soit 77,71 % du budget de fonctionnement en recettes.

Le chapitre 74 (dotations, subventions et participations), qui correspond à tout ce qui est dotations de l'État mais également subventions de la CAF ou du Conseil Général, a été évalué en 2015 à hauteur de 1 434 410 €, soit 15,43 %.

Les autres produits de gestion courante sont les locations, les revenus des immeubles, et notamment la location de la Croisée des Vignes. Nous avons un montant de 62 850 €, soit 0,68 % que vous voyez ici concernant les recettes de fonctionnement.

En produits exceptionnels, c'est tout ce qui est dons, essentiellement, mais également le remboursement suite à sinistres de l'assurance, si assurance il doit y avoir – nous ne l'espérons pas – pour un montant de 10 500 €.

Nous retrouvons bien le même montant de 9 299 078 € étant donné que nous avons l'obligation que les recettes et les dépenses soient à l'identique.

Si nous rentrons dans le détail des recettes, nous l'avons vu la dernière fois, mais il est bien de refaire un focus. Nous avons une baisse de 3,67 Md€ en 2015 sur l'ensemble du territoire français, reconduite en 2016 et 2017. Sur notre prospective budgétaire, nous avons intégré cette diminution de dotation sur les trois exercices 2015, 2016 et 2017. Cela nous donne, pour Aubière, moins 158 400 € en 2015, auxquels on peut ajouter moins 84 715 € de dotation forfaitaire provenant de l'État en 2014. Vous voyez les chiffres, qui sont très nets à l'écran ; nous sommes passés d'un peu plus de 1 M€ à 919 000 € et nous passons à 760 000 € de dotation en 2015.

Si nous allons plus dans le détail, en plus des sommes que je viens de citer, nous avons 18 300 € en moins au titre de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) étant donné qu'Aubière est passé sous le seuil des 10 000 habitants. Nous avons également 17 700 € en moins au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, qui devient rurale. Nous avons également 15 000 € en moins au titre de la dotation nationale de péréquation. Enfin, nous avons 50 000 € en moins au titre des amendes de police.

Vous visualisez sur ce graphique la Dotation Globale de Fonctionnement de 2001 à 2015. Nous voyons très nettement une baisse significative des ressources de la commune. On aurait pu ajouter 2016 et 2017, comme je viens de vous le dire, on aurait encore vu une baisse significative de la DGF.

Si vous n'avez pas compris les deux derniers schémas, il y en a un dernier. Sur celui-ci, on voit qu'en 2012, on avait cette dotation forfaitaire d'un peu plus de 1 M€, qui était à peine à 1 M€ en 2013, à 919 000 € en 2014 et qui est à 760 000 € cette année.

Vous avez la Dotation de Solidarité Rurale que nous touchons depuis 2013, que nous ne touchions pas avant.

(Sortie de M. BERNARD)

La Dotation de Solidarité Urbaine, en jaune, disparaît depuis l'an dernier.

Fait nouveau : depuis cette année, la dotation nationale de péréquation s'envole et nous voyons très nettement une baisse de nos recettes provenant de l'État.

Tant que nous sommes sur les recettes en fonctionnement, comme je vous le disais tout à l'heure, nous allons nous arrêter quelques instants sur le chapitre 73. Vous avez le détail de ce chapitre sur la taxe foncière et la taxe d'habitation. Vous voyez également les nouveaux taux que nous vous proposons, à savoir la taxe d'habitation à 11,66 % en 2015 au lieu de 10,92 %, la taxe foncière à 18,10 % en 2015 au lieu de 16,92 % et la taxe foncière non bâti à 65,56 % en 2015. Cela donnerait un produit de 4 872 553 € et un produit de 3 000 €, que vous visualisez ici, sur la taxe pour les logements vacants. Si nous additionnons 1,316 M€ et 354 000 € – c'est ce qui provient de Clermont Communauté – nous avons un montant de 1 670 000 €, montant inchangé

depuis plusieurs années.

Le montant de 12 447 €, que vous visualisez ici, est le fonds de compensation suite à la réforme de la taxe professionnelle que Clermont Communauté nous reverse.

Les 300 € sont les droits de place pour les taxis.

La taxe de séjour est évaluée à 75 000 €. Là aussi, comme vous le voyez dans vos documents, nous avons revu nos tarifs pour nous aligner sur l'ensemble de l'agglomération clermontoise, et plus spécifiquement sur la commune de Clermont-Ferrand.

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) est évaluée à 300 000 € en 2015. Nous avons une baisse par rapport à 2014 et 2013, une baisse souhaitable que j'ai expliquée en commission étant donné que les entreprises aubiéroises ont fait un effort pour diminuer leur surface de publicité.

Enfin, le dernier chiffre de 293 000 € correspond aux droits de mutation, c'est-à-dire les ventes, les achats sur les biens sur la commune.

Cela nous donne, comme nous l'avons vu tout à l'heure, un montant total pour le chapitre 73 de 7 226 300 €.

Je sais qu'on aime bien se situer, autour de la table et dans le public, donc nous allons nous comparer. C'est important. Cela dit, nous allons nous comparer sur des choses qui correspondent à la réalité. Vous visualisez ici le taux de taxe d'habitation sur l'agglomération clermontoise mais également sur les principales villes du département. Vous avez le taux de la taxe d'habitation d'Aubière en 2014 et vous avez celui proposé pour l'année 2015.

Je précise que nous comparons la proposition que nous vous faisons sur les nouveaux taux par rapport aux taux qui se pratiquent sur l'année 2014. Nous ne savons pas ce que les communes qui sont citées en dessous vont faire sur une possible augmentation, ou pas, de leurs taux communaux de taxe d'habitation et de taxe foncière.

Si nous nous comparons à Beaumont, qui est une commune voisine, Beaumont est un peu inférieure à 13 % quand Aubière, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, se situerait à 11,66 %. Prenons d'autres communes qui sont également au-dessus : Romagnat, commune voisine, Gerzat, Châteaugay, Aulnat, Lempdes, Pont-du-Château – j'ai entendu Pont-du-Château lors du dernier Conseil Municipal – Royat, Clermont-Ferrand, Cournon, Le Cendre, Thiers, etc.

La taxe d'habitation – je le rappelle, même si tout le monde le sait – est payée par tout le monde, que l'on soit locataire ou propriétaire.

Ensuite, nous avons la taxe foncière. Même chose, on essaye de se comparer. Aubière en 2014 est ici, Aubière en 2015 est ici, avec le taux de 18,10 %. Nous restons dans la moyenne plutôt basse. Nous serions un peu au-dessus de 18 %. Prenons d'autres communes : par exemple Chamalières, qui doit être aux alentours de 21 ou 22 %, mais également Cournon, Nohanent, Thiers, Clermont-Ferrand, Royat, Le Cendre, Riom (qui avoisine même les 26 %). On peut dire très honnêtement qu'Aubière se situe dans la moyenne basse, la « moyenne moyenne » – si je peux m'exprimer ainsi – sur la taxe foncière, sur l'agglomération clermontoise.

Sur les produits et services, que vous visualisez ici, j'ai essayé de faire le plus simple possible pour que tout le monde comprenne. Vous visualisez ici le produit des services provenant des usagers, c'est-à-dire des Aubiérois qui utilisent les services mis à disposition par la commune. Nous avons notamment la restauration scolaire pour 58 %, ce qui représente environ 190 000 €.

Nous avons également la garderie municipale pour 3,65 %, ce qui représenterait 12 000 €. Nous avons le nouveau service Frimousses et Compagnie, la crèche municipale, pour 30,38 %, soit environ 100 000 €. J'ai quand même voulu mettre le Musée de la Vigne et du Vin, même si le pourcentage est très infime parce que cela pourrait ne nous rapporter que 200 €, donc 0,06 %. Cela dit, c'est quand même un produit des services, donc je l'ai noté. Pour expositions et spectacles, nous avons 2 500 €, soit 0,76 %. C'est ce qui est en jaune. Nous avons l'occupation du domaine public – c'est tout ce qui est relatif aux terrasses – pour un montant de 21 400 €, soit 6,51 %. Ensuite, nous avons les redevances funéraires qui pourraient nous rapporter 2 100 €, soit 0,64 %.

Passons à la section d'investissement sur les dépenses. Nous avons provisionné 253 000 € sur les dépenses imprévues. Elles sont imprévues sans l'être. Qu'est-ce que je veux dire par là ? Nous avons mis 253 000 € qui pourraient correspondre à la participation de la commune pour Malmouche. Nous n'avons toujours pas l'échéancier sur 2015, mais il est de coutume, depuis quelques années, qu'Aubières verse cette somme de 250 000 €, donc nous nous sommes permis de mettre cette même somme. S'il y a une somme inférieure de participation à Malmouche, comme cela a été le cas en 2014, où la commune a participé à hauteur de 100 000 €, ce seront des dépenses qui pourront être affectées sur d'autres lignes.

Au chapitre 040, vous visualisez le même montant de 70 000 € correspondant aux travaux en régie. J'en ai parlé tout à l'heure.

Les 133 704 € correspondent à l'intégration du Club de l'Âge d'Or dans le montant repris sur le budget du CCAS, par le patrimoine du CCAS. Nous l'avons vu la dernière fois dans une délibération.

Pour emprunt et dette assimilée, nous avons 1 084 500 €. Là-dedans, vous trouvez 500 000 € de ligne de trésorerie sur ce qu'on appelle un emprunt souple, un emprunt sur une année, et 584 500 €, qui est la part de remboursement du capital des emprunts en cours.

Pour les immobilisations incorporelles, nous avons 72 000 €. Cela correspond à tout ce qui est logiciels et études.

Les 16 000 € correspondent au versement du SIEG (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz) par rapport aux travaux d'électricité sur la commune.

Aux chapitres 21 et 23, nous avons 675 359 € et 617 800 € qui correspondent à tout ce qui est achats divers et travaux de voirie. Nous les détaillerons davantage tout à l'heure.

Les 245 000 € correspondent à la participation pour l'EPF-SMAF (l'Établissement Public Foncier) pour tout ce qui est achat de terrains.

Les 45 000 € correspondent à l'intégration de lotissements.

Nous avons également un parallélisme des formes entre les dépenses et les recettes pour les particuliers, donc la somme s'annule. Nous avons un montant total du budget investissement de 3 212 363 €.

J'ai souhaité mettre ce graphique pour vous montrer qu'en 2015, l'investissement diminue, certes. Les chiffres sont là. C'est toujours de 2001 à 2013, élément du compte administratif. Cela dit, il est quand même bon de rappeler que sur 2008-2014, nous avons engagé des moyens considérables sur un mandat – vous le voyez très nettement au niveau des courbes – pour atteindre en 2013 un montant d'investissement supérieur à 5 M€ parce qu'il y avait un manque. En

tout cas, nous avons jugé qu'il y avait un manque. Je ne suis pas en train de dire que rien n'avait été fait avant nous, mais il y avait un manque sur différents services que l'on a su créer et ces services nous ont demandé à nous, majorité municipale sur 2008-2014, d'investir lourdement sur notre commune : le Cosec, le Gidon, la Croisée des Vignes, le Pôle Petite Enfance mais également différentes voiries.

Aujourd'hui, on peut se poser des questions sur cette baisse d'investissement. Croyez bien que sur la CRS 48 notamment, mais également sur Malmouche, qui est également un investissement pour notre commune, nous réfléchissons à la façon d'améliorer ce quartier, mais je reste persuadé que jusqu'à la fin du mandat, on aura ce qu'on pourra appeler une remontée en puissance pour avoir des courbes relativement intéressantes, comme on peut le voir aujourd'hui à l'écran.

Vous avez le budget d'investissement par fonction, comme tout à l'heure. Vous avez les services généraux pour le remboursement d'emprunts, les dépenses imprévues, l'intégration des lotissements mais également l'intégration du patrimoine du Club de l'Âge d'Or pour un montant de 1 848 296 €, soit 56,74 %.

Vous avez l'aménagement urbain et l'environnement pour 699 967 € – c'est tout ce qui est travaux en voirie, l'EPF-SMAF, le Puy d'Aubière, l'ENS, les espaces verts, l'Agenda 21 – soit 21,49 %.

Vous avez un petit montant, mais qui n'est pas anodin, pour faire fonctionner le Pôle Petite Enfance par l'achat de petit matériel pour 5 500 €, soit 0,17 %.

Vous avez sport et jeunesse pour un montant de 556 400 €, soit 17,08 %. C'est le Cosec, la salle Théringaud, mais également le Pladner, à savoir les travaux à l'intérieur de ces salles.

Pour enseignement et formation, vous avez 142 900 €, soit 4,39 %. C'est tout ce qui concoure aux travaux dans les écoles.

Ensuite, vous avez un petit montant de 4 300 €, soit 0,13 %, qui concerne l'achat d'une moto pour la police municipale.

En investissement, pour détailler un peu plus, vous avez l'accessibilité des bâtiments pour 50 000 €.

Pour les grands travaux, dernière tranche, vous voyez un montant conséquent de 520 000 € pour le Cosec.

Pour Malmouche, nous avons provisionné 250 000 €, somme qui pourra être revue à la baisse dans le courant de l'année.

Pour l'aménagement de l'espace public, nous nous sommes réservé 50 000 €.

Concernant l'acquisition de matériel, vous allez me dire : « Qu'y a-t-il dans ces 207 091 € ? » Il y a :

- l'achat d'une tractopelle. Nous retardons cet achat depuis 2008 et les services techniques pleurent pour savoir si la tractopelle va arriver. Nous nous sommes décidés et il y a 80 000 € pour la tractopelle ;
- la moto de la police municipale pour 4 300 €. Je vous en ai parlé tout à l'heure ;
- tout ce qui est acquisitions informatiques pour 25 000 € ;

- les travaux dans les écoles. Je pourrai vous donner le montant, je ne l'ai pas ici ;
- les mobiliers pour le vestiaire du Cosec pour 12 000 € ;
- des jeux pour enfants au niveau du secteur Casati Roche Genès pour un montant de 5 000 € ;
- des équipements sportifs pour le Cosec, notamment une demande de rideau pour les associations de façon à pouvoir faire des spectacles et ne plus avoir de lumière, avec un montant inscrit de 10 000 € ;
- le renouvellement du petit matériel pour 12 000 € ;
- le renouvellement du matériel de cuisine pour l'école Beudonnat pour 13 000 € ;
- un écran d'information pour l'accueil de la mairie, de façon à avoir plus de clarté dans l'espace de la mairie et plus de visibilité sur les diverses réunions, pour 8 000 € ;
- différentes petites sommes.

Cela fait un total de 207 091 €.

Nous continuons rapidement avec :

- les travaux pour les espaces verts à hauteur de 15 000 € ;
- les travaux pour les bâtiments, en dehors des grands travaux qui sont ici, pour 94 000 €, dont 68 000 € pour les écoles ;
- les travaux de voirie pour 271 000 € ;
- l'éclairage et électricité par le biais du SIEG, avec un montant inscrit de 41 000 € ;
- la révision du Plan Local de l'Urbanisme pour 40 000 € ;
- 17 000 € pour tout ce qui est études, travaux et urbanisme ;
- les logiciels et droits pour 15 000 €, comme nous l'avons vu tout à l'heure ;
- l'EPF-SMAF pour 245 000 €.

Nous passons aux recettes sur la section d'investissement. Au chapitre 040, nous avons des amortissements pour 438 525 €. C'est la même somme que pour le budget de fonctionnement.

Nous retrouvons les 133 704 € de l'intégration du Club de l'Âge d'Or.

Nous avons 1 070 000 € en recettes d'investissement. C'est tout ce qui est FCTVA et taxe d'aménagement.

Nous avons la subvention d'investissement pour 536 134 €, qui correspondent aux subventions reportées de 2014 sur 2015 provenant du Conseil général mais également de la CAF.

Pour emprunts et assimilés, nous avons 989 000 €. Nous retrouvons les 500 000 € d'emprunt souple mais également 489 000 € d'emprunts potentiels sur 2015. Pour information, sur 2014, l'emprunt de 1 240 000 € n'a pas été mobilisé à ce jour. Nous sommes quand même le

18 décembre.

Ensuite, nous avons 45 000 € d'intégration de lotissements. Nous avons vu la même somme tout à l'heure. Cette somme s'annule en dépenses et en recettes.

J'en ai terminé avec cette présentation du budget 2015 qui se voulait succincte. Je veux redire que cet exercice 2015 a été complexe pour nous, majorité municipale, comme pour l'ensemble du personnel municipal, que je veux remercier sincèrement pour le travail qu'il a effectué au quotidien avec nous. Cet exercice est marqué par des contraintes budgétaires qui nous obligent à nous recentrer sur nos priorités, à travailler peut-être un peu plus par anticipation de façon à préserver notre avenir.

Nous vous proposons une triple ambition :

- le sérieux budgétaire, notamment par la recherche systématique, si nous pouvons, de diminution des dépenses de fonctionnement, mais également la recherche de partenariats, notamment au niveau des recettes, que ce partenaire soit associatif ou institutionnel ;
- une fiscalité qui se veut modérée en comparaison du reste de l'agglomération, fiscalité qui évolue afin de permettre à notre ville de préserver l'existence et la qualité de tous les services publics afin que ceux-ci demeurent ouverts à tous en privilégiant l'aspect de solidarité, de proximité et d'écoute ;
- la poursuite des investissements pour entretenir notre patrimoine communal, continuer l'amélioration des équipements de la ville mais également moderniser nos services.

Merci beaucoup de votre attention. Je vous laisse maintenant la parole.

M. LE MAIRE.- Avant de vous passer la parole, j'ai oublié de vous dire quelque chose. Tout à l'heure, on a parlé d'accessibilité aux bâtiments. Il y a une autre accessibilité qui est moindre mais qui est très importante pour les personnes qui en ont besoin : l'accessibilité auditive. Je voulais vous informer que la salle est équipée de matériel pour les personnes malentendantes. S'il y en a, Éric CROUZET se fera un plaisir de vous expliquer le fonctionnement de ces petits appareils ; venez les chercher vers lui.

Je vous donne la parole pour le débat. Qui la demande ?

M. CASILDAS.- Avant de faire un commentaire plus général, j'aurai deux ou trois précisions à demander sur quelques lignes budgétaires. À la page 28 du document général, sur le poste 611 (contrats de prestations de services), il y a une augmentation assez forte puisqu'on passe de 309 000 à 342 000 €. Sait-on à quoi cela correspond ?

M. GUILLEVIC.- Cela correspond au temps périscolaire qui est reversé à l'association 2AL, qui sera la prestataire de ce service. Ce n'est pas une subvention parce que c'est dans le cadre d'un marché public, donc cela passe sur ce compte.

M. GUITTON.- 2015 est une année pleine et entière de TAP, d'où l'augmentation significative. On n'est plus sur quatre mois de fonctionnement, comme en 2014.

M. CASILDAS.- A la même page, sur les frais d'affranchissement, on a une augmentation de 3 000 €. J'ai entendu les commentaires disant qu'il n'était pas facile de faire des économies, mais à l'heure du mail et des autres technologies modernes, il me paraît bizarre d'avoir une

augmentation de nos frais d'affranchissement, d'autant plus que cela pourrait être une source d'économies. On passe de 16 400 à 19 400 €, donc on a plus 3 000 € de frais d'affranchissement budgétés. Il me semble qu'en plus, on avait évoqué le fait que la mairie avait fait de gros efforts en matière de dématérialisation.

À la page suivante, sur les NBI, SFT et indemnité de résidences, on passe de 65 000 à 99 000 €. C'est une grosse augmentation. En dessous, sur les autres indemnités, c'est pareil, on a 50 000 € de plus. Ce sont les choses qui m'avaient interpellé.

M. GUITTON.- Du coup, vous n'avez pas d'intervention ?

M. CASILDAS.- Si, il y aura un commentaire derrière.

M. GUITTON.- Je propose de vous laisser faire votre intervention. Je vous répondrai après sur ces questions. Comme nous en avons parlé ce matin et pour être relativement précis, je vais me tourner vers les services pour vous apporter une réponse qui tienne la route.

Mme LOZANO.- Bonsoir à tous.

Tout d'abord, nous constatons que certaines de nos observations ont été suivies parmi les observations et les préconisations que nous avons faites au DOB. Peut-être que, contrairement à ce que disait Sylvain CASILDAS lors du Débat d'Orientation Budgétaire, nos observations servent quand même, à la marge, à quelque chose. Nous voulons encore y croire un petit peu. Mais peut-être aussi que, le budget étant tellement contraint, vous n'aviez d'autres choix.

Nous constatons donc que nos pistes d'économies ont été suivies. Elles ont été énumérées tout à l'heure. Mais hélas, nous constatons aussi une augmentation du taux des impôts de 7 % sur la part communale, qui viendra s'ajouter à l'augmentation des bases et, nous le redisons ici, nous ne cautionnons pas ce fort taux sur lequel nous sommes déjà intervenus.

Juste une remarque ; en conclusion du Débat d'Orientation Budgétaire, M. le Maire nous a rappelé les engagements qu'il a pris pendant la campagne des municipales, et notamment l'annonce qu'il avait faite sur le fait qu'il augmenterait les impôts locaux, ce que vous décidez de faire aujourd'hui. Nous avons toutefois une interrogation puisque vous aviez pris cet engagement : ayant à votre disposition tous les comptes et, parmi votre équipe, l'ancien adjoint aux finances, pourquoi n'avez-vous pas appliqué cette mesure dès le budget 2014 ? Nous nous interrogeons sur la cohérence de votre fonctionnement. Une petite hausse des impôts, même si nous ne l'aurions pas partagée, un réajustement des tarifs des divers services indexé tout simplement sur l'inflation auraient permis d'adoucir les hausses proposées aujourd'hui et auraient surtout limité les dégâts au niveau du budget.

Cette remarque faite, revenons-en à une vision plus globale et à ce que nous défendons à Nouvelle Donne.

Nous constatons donc cette forte hausse des impôts locaux. Nous constatons aussi de fortes hausses prévues au niveau des prestations sociales et scolaires. Vont-elles engendrer des hausses de recettes ou les bénéficiaires de ces services vont-ils se restreindre face à ces fortes augmentations ? L'avenir nous le dira.

Nous voulons dire aujourd'hui que ce n'est pas aux familles au plus démunies de supporter la situation désastreuse dans laquelle se trouvent actuellement les finances de la commune. Il y a là un recul de l'action sociale à laquelle vous vous étiez engagés.

Vous nous dites que la dotation au CCAS reste inchangée, mais ce que vous ne dites pas,

c'est que vous avez pris la décision d'imputer de nouvelles charges sur le CCAS puisque la commune lui facture maintenant des charges sur l'occupation des locaux du PPE (Pôle Petite Enfance) par le RAM et la Causerie, ceci pour un montant annuel de 16 400 €.

Lors du dernier CCAS, vous avez eu beau essayer de m'expliquer que cela ne changeait rien, j'ai peut-être du mal à comprendre, je ne suis peut-être pas très forte en mathématiques, mais si le CCAS reverse à la commune 16 400 €, ces 16 400 € n'iront pas aux bénéficiaires du CCAS et pour moi, cela revient bien à diminuer la dotation du CCAS.

Il nous faut ajouter, pour être plus complet sur ce sujet, que cette décision prise mi-décembre 2014 a un effet rétroactif puisqu'elle s'applique sur toute l'année 2014. La procédure ne me paraît pas très transparente.

Donc désengagement au niveau social avec cette baisse de la dotation mais aussi avec l'application de fortes hausses de tarifs, suivant l'avis de la commission de solidarité, des hausses allant de 12 % à 23 % et là, nous ne partageons pas du tout votre vision de la solidarité. À cela, vont venir s'ajouter des hausses au niveau des cantines, aux alentours de 5 %, et de divers services communaux.

Il en est de même pour les associations. Vous nous dites que le budget reste constant, sauf qu'il n'y a plus de subvention sur projet ni sur formation. Les besoins étaient d'environ 40 000 €. De plus, lorsque l'on discute avec les responsables d'associations, certains avantages en nature qui leur étaient accordés sont progressivement retirés. J'ai même appris dernièrement que, contrairement à des engagements pris devant le Conseil d'Administration de l'association des Loupiots concernant des travaux, Conseil d'Administration où je siégeais et auquel vous aviez assuré que la totalité des petits travaux d'aménagement pouvant se faire en interne seraient pris en compte par la commune, seule la main-d'œuvre a été mise à disposition, le matériel restant à la charge de l'association. Là encore, c'est un recul et vous ne pouvez pas dire que c'était l'ancienne équipe puisque la personne qui avait fait cette promesse était M. Alain CHASSAIGNE.

Nous le redisons, nous considérons qu'il y a un désengagement de la commune au niveau du soutien aux associations, à un moment où la pauvreté et la précarité augmentent et où le rôle à jouer par le monde associatif devient de plus en plus important au niveau du lien social et de la lutte contre l'exclusion.

Désengagement au niveau social, désengagement au niveau associatif, de fortes hausses au niveau des impôts locaux, de fortes hausses au niveau des tarifs des services (cantine, portage de repas) ; vous comprendrez donc que nous ne pouvons voter un tel budget.

Nous voudrions ajouter que nous réclamons au niveau du fonctionnement de certaines commissions, notamment de la commission finance et de la commission urbanisme, la communication des documents de travail, si possible, quelques jours avant la tenue de la commission et, *a minima*, d'avoir des documents papier le jour de la commission. Comment voulez-vous que nous puissions analyser un budget avec uniquement des documents projetés ? Pour notre groupe, nous ne savons pas faire.

Nous défendons le travail de groupe, nous pensons que nous pouvons trouver ensemble des solutions. Encore faut-il que vous vouliez travailler ainsi. Nous avons toujours dit que nous sommes plus intelligents à plusieurs et plus ce cercle de réflexion sera large, plus nous aurons des pistes de solutions.

M. CASILDAS.- Je sais bien qu'il n'est jamais très aisé de parler de choses sérieuses à quelques jours de Noël parce que nous avons tous l'esprit un peu ailleurs.

M. LE MAIRE.- Non.

M. CASILDAS.- Vous n'êtes pas touchés par la magie de Noël, c'est bien dommage.

Le débat de ce soir n'est évidemment pas de savoir qui va jouer les Pères Noël – on a bien compris que cette année, il n'y aurait pas beaucoup de Pères Noël à Aubière – mais j'ai quand même l'impression que le M. le Maire et l'adjoint aux finances se disputent le rôle du Père Fouettard. La comparaison pourrait prêter à sourire si elle n'était pas synonyme de matraquage et de tour de vis fiscal pour les Aubiéris à la clé.

Aujourd'hui, malheureusement, vous commencez à vous rendre compte des limites de la politique que vous avez mise en place durant six ans et qu'aujourd'hui, vous ne pouvez plus assumer financièrement. Je suis ravi de voir que, pour 2015, on propose le sérieux budgétaire. Il était temps.

Voilà ce qui se passe quand, durant six ans, on pratique la municipalisation des services avec pour conséquence immédiate – c'est une politique, on est pour ou on est contre – de faire bondir les charges salariales de la collectivité, indubitablement. Aujourd'hui, elle nous impacte lourdement, en particulier avec le fameux GVT (Glissement Vieillesse Technicité), dont nous avons souvent parlé.

Durant six ans, rien n'a été fait non plus pour enrayer la baisse de la population. Conséquence directe aujourd'hui : moins 101 000 € sur le budget communal, si on ajoute bien sûr les différentes dotations auxquelles nous n'avons plus droit. Conséquence directe aussi : les projets qui n'aboutissent pas, qu'on ne voit pas sortir de terre et qui plombent nos comptes (exemple : Malmouche). J'entends bien les arguments disant qu'on ne paiera peut-être pas tout cette année, mais c'est reculer pour mieux sauter. Même si on donne moins d'argent cette année, on sera impacté encore plus durablement.

Ajoutez à cela une baisse jamais vue des subventions aux collectivités territoriales. Nous en avons aussi longuement parlé lors du Débat d'Orientation Budgétaire et, quelles que soient nos couleurs politiques, nous étions tous d'accord pour dire que cette baisse des subventions est inacceptable telle qu'elle est pratiquée actuellement par le gouvernement de Manuel VALLS, que vous soutenez.

Face à ce désengagement de l'État, qui a déjà été annoncé et qu'on a vu venir, vous n'avez pris aucune mesure d'anticipation, notamment sur le budget précédent, alors que vous aviez connaissance de la baisse de DGF depuis le mois de mars.

Vous nous proposez des économies aujourd'hui et j'ai envie de dire tant mieux, mais je voudrais compléter en vous demandant pourquoi ces économies ne sont-elles pas intervenues plus tôt ? Pourquoi se réveiller une fois que nous sommes au pied du mur ? Je le redis, les propositions que vous annoncez ont le mérite d'exister, mais il s'agit de mesures à très court terme. Une fois qu'on aura renégoциé tous les contrats que nous sommes en train de renégoциer, qu'est-ce qui va nous rester comme marge de manœuvre ? Demain, sur le budget de 2016, quand on va perdre 80 000 € supplémentaires sur la DGF, on ne sera même pas sûr de voir se pérenniser le financement des rythmes scolaires, qui doit s'élever à 29 000 €, si mes souvenirs sont bons. On n'est pas non plus à l'abri, d'ici la fin du mandat, de voir une revalorisation du point d'indice pour des raisons purement électoralistes de la part du gouvernement.

Si ces mesures venaient à être mises en place, elles impacteraient vraiment fortement notre budget et nos budgets à venir. On voit bien que sur le budget que vous avez préparé, c'est l'investissement qui pâtit lourdement de ces mesures d'économies. Je n'y reviendrai pas, nous

avons longuement discuté de cette question lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Face à tous ces questionnements et tous ces problèmes, la seule réponse que vous apportez est celle de l'augmentation des impôts et des tarifs municipaux. Cette année, la taxe d'habitation et la taxe foncière vont augmenter de près de 9 %, les tarifs de la cantine de 5 %, les tarifs de l'eau de 5 % également. Nous considérons qu'il est un peu facile de faire payer vos erreurs par les autres, d'autant plus que dans un contexte socio-économique très tendu, que nous connaissons tous, nous considérons que ces augmentations d'impôts et de tarifs sont une parfaite injustice. J'entends encore – je m'excuse par avance de la prendre à partie – les remarques de notre adjointe au social qui, deux conseils auparavant, nous a fait une longue tirade sur les familles en difficulté. Je me demande si, en prenant de telles mesures, vous avez pensé une seule seconde à ces familles en difficulté, dont certaines ne bénéficiaient d'aucune aide et qui n'ont qu'un seul droit, celui de payer le prix de vos erreurs.

Vous allez nous expliquer, et vous l'avez déjà fait longuement lors du DOB, que ce n'est pas de votre faute, que c'est l'État, que vous n'y pouvez rien. Vous n'êtes jamais responsables de rien quand on vous écoute.

Cela dit, la dernière fois, j'avais avancé une idée – certes, elle est très symbolique, mais le symbolique compte aussi – et je vous avais demandé si vous aviez songé un seul instant à baisser les indemnités des élus de 5 % afin de participer au redressement des finances de la ville. C'est une proposition, vous en faites ce que vous voulez, c'est symbolique. Si vous voulez faire plus, il est toujours possible de proposer plus.

Vous êtes-vous posé les vraies questions, celles que tout bon gestionnaire doit se poser ? A-t-on encore les moyens d'assumer notre politique ? Doit-on continuer à avoir un tel train de vie ? Ces questions ne viennent pas de moi, Monsieur le Maire. Il s'agit des questions que se posait récemment Olivier BIANCHI, le Maire de Clermont-Ferrand, dans un article paru dans La Montagne. À de nombreuses reprises, vous nous avez vanté les excellents liens d'amitié que vous avez avec Olivier BIANCHI, donc je vous incite à prendre exemple sur lui. Allez-vous, comme lui, procéder au non-remplacement des fonctionnaires partant en retraite, ce qui serait une solution pour alléger nos dépenses de fonctionnement ? Je sais que c'est un choix difficile, mais la bonne gestion se voit aussi dans la capacité à prendre des décisions douloureuses.

Cela dit, je ne me fais pas d'illusion. Lors du DOB, j'avais formulé – et Nicole LOZANO vient de le rappeler – le souhait peut-être un peu naïf d'être entendu, en particulier sur le fait de ne pas augmenter les impôts. À la lecture du document préparatoire du conseil, je me suis rapidement rendu compte que vous étiez en dehors de la réalité pour proposer de telles mesures qui vont lourdement peser sur les ménages aubiérois. La bonne gestion pour une commune ne se trouve pas dans un petit livre rouge, vert ou de n'importe quelle couleur que vous souhaitez.

M. MANIEL.- Bleu.

M. CASILDAS.- Pourquoi pas bleu ? Elle ne se trouve d'ailleurs dans aucun catéchisme. C'est surtout du bon sens et de la gestion en bon père de famille, ce dont nous pouvons tous, autour de la table, être d'accord. Force est de constater que ce n'est pas le choix que vous avez fait pour ce budget.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il encore des interventions ?

Mme BELLEROSÉ.- Monsieur CASILDAS, il est toujours facile d'être dans l'opposition et de critiquer les situations. C'est donné à tout le monde. Lors de la campagne des municipales, vous aviez fait partie de ceux qui s'étaient prononcés pour le blocage des taxes sur tout le mandat.

Cette évolution de la fiscalité décidée par les pouvoirs prouve que cette démarche était extrêmement démagogique et aurait aussi impliqué une très grande détérioration du service public. Je vous rappelle que vous aviez envisagé comme seule solution de geler la grille d'avancement des personnels de la mairie. C'était quand même extrêmement révolutionnaire.

M. CASILDAS.- C'était une proposition, la même qui est faite actuellement à la mairie de Clermont. Je ne pense pas que le Maire de Clermont soit de la même politique que nous.

Mme FOURTIN-G.- Nous vous avons laissé parlé, alors laissez parler notre collègue !

Mme BELLEROSÉ.- Nous allons soutenir le budget 2015 de M. Christian SINSARD parce que nous sommes une équipe solidaire. Nous ne sommes pas du tout d'accord avec la politique de M. VALLS et vous le savez. Vous l'avez dit tout à l'heure, c'est faux. Au contraire, nous la combattons et je vous rappelle, en passant, que lors du précédent gouvernement de droite, les premières mesures étaient déjà bien ancrées. Ce n'est pas venu avec M. HOLLANDE, c'était bien avant. Nous sommes d'accord là-dessus.

Après, il va peut-être falloir avoir des objectifs de réflexion pour les pratiques, pour essayer d'avancer, d'informer le public et les Aubiétois parce que c'est compliqué. Je propose d'établir quelques réunions publiques pour informer tout le monde. Ce serait bien. On peut éventuellement souhaiter aussi de faire, le 22 janvier, une mairie portes fermées. Pourquoi pas, puisque cela va se pratiquer dans d'autres communes.

Je pense quand même que le train de vie de la mairie n'est pas celui que vous pensez.

Mme LUCARD.- Je voudrais répondre à M. CASILDAS sur le GVT parce que c'est une question qui lui tient à cœur. C'est le Glissement Vieillesse Technicité, la promotion des agents. La politique de la municipalité, notamment au niveau des ressources humaines, intègre les avancements d'échelon sur des délais minimums et de manière systématique. Il y a des cas particuliers, des problématiques qui sortent de ce cas général et qui sont étudiées à part, mais par exemple, lorsqu'un personnel réussit un concours, il a une promotion qui va de soi.

Ce fonctionnement permet aux agents de travailler dans un climat de sérénité et avec un taux d'absentéisme qui se situe bien au-dessous des valeurs nationales. À la mairie d'Aubière, le taux d'absentéisme est de 4,20 %, alors que nationalement, il est de 9,20 %.

La modification de cette politique intégrant des avancements d'échelon sur un délai maximal impliquerait un gain de 3 600 € pour les années 2015 et 2016 et un gain de 2 500 € pour les mêmes années avec un délai intermédiaire. C'est quand même une économie bien maigre, qui pourrait engendrer un mécontentement général des personnels et des absences qui coûteraient encore beaucoup plus cher au budget de la commune. C'est donc bien une fausse bonne idée de revoir les GVT.

M. CASILDAS.- Si je peux répondre, notre collègue Martine BELLEROSÉ proposait de faire de la pédagogie. On peut aussi en faire avec les agents. Vous retenez la solution de l'avancement maximum. Il existe aussi un avancement intermédiaire. À partir du moment où on nous sert l'eau du robinet, je crois qu'on peut quand même se dire que 3 000 €, cela peut compter dans un budget.

M. SOULIGNAC.- Ce qui est sympa, c'est que nous ne faisons pas de démagogie et nous ne faisons pas d'avancement maximal pour tout le monde, c'est-à-dire qu'à un moment donné, nous sommes aussi capables, suivant la capacité des agents et leur engagement, de moduler le GVT, donc ce n'est pas généralisé. Nous ne sommes quand même pas irresponsables.

Je reviens sur la baisse de population, comme promis, puisqu'à chaque fois, vous revenez là-dessus. Je voudrais dire différentes choses et essayer de faire de la pédagogie parce qu'il est vrai que ce n'est pas simple.

Si nous étions dans une commune où il n'y avait aucune construction de logement, la population baisserait mécaniquement. Pourquoi ? À cause de phénomènes de société, à cause du vieillissement de la population, à cause malheureusement de divorces (même population, deux fois plus de résidences). Il y a un certain nombre de processus qui nous dépassent – c'est vrai dans toutes les communes – qui font qu'il y a de moins en moins d'habitants par résidence principale. Donc mécaniquement, on ne construit pas, la population baisse.

Nous avons construit à Aubière puisque dans les années 2000, nous avons construit en moyenne 50 résidences principales par an et nous allons passer à 100 résidences principales par an. En revanche, il y a une grande inertie en termes de résultat.

Je vais prendre un exemple simple qui parlera à tout le monde : le Pôle Petite Enfance. Vous savez qu'il y a une résidence, des habitations qui ont été construites sur ce Pôle Petite Enfance. Entre la volonté politique, qui a été celle du début du mandat, et la réalisation, qui a eu lieu à la fin du mandat, il a fallu six ans. Six ans pour qu'une décision politique, une volonté politique, s'exprime à travers la réalisation !

L'INSEE, dans son décompte de la population, met trois ans, c'est-à-dire que les chiffres de 2014 sont ceux de 2011.

Si on rajoute six ans à trois ans – et c'est dans le meilleur des cas parce que pour le Pôle Petite Enfance, il y a eu une grosse dynamique, une grosse pression pour que les choses aillent vite – il faut neuf ans entre le moment où il y a la volonté politique et le moment où il y a le décompte de la population. La décision de faire le Pôle Petite Enfance a été prise en 2008, la réalisation a été faite en 2014 et ce sera décompté en 2017. C'est vrai pour tout, c'est-à-dire que pour les chiffres de 2014, vous reculez de 10 ans et vous arrivez à 2004 ; en 2004, nous n'étions pas dans la majorité, nous n'étions pas aux commandes.

En revanche, dans le PLH (Plan Local de l'Habitat) qui a été approuvé par Clermont Communauté, nous passons bien à un rythme de 100 résidences par an. Nous pouvons espérer qu'à ce rythme, la population ne diminuera pas, mais je n'ai pas de boule de cristal pour le dire. En tout cas, nous sommes bien passés d'une dynamique de 50 résidences par an à 100 résidences par an dans le PLH qui va de 2014 à 2019. C'est un plan quinquennal.

Par rapport aux indemnités des élus, je signale – et c'est une donnée publique, sur la ligne 6531 – que les indemnités étaient de 139 000 € en 2014 et qu'elles seront de 123 000 € en 2015. Si je ne me trompe pas, cela fait une différence de 16 000 €. Il y a bien 16 000 € d'indemnités en moins. Si on ramène cela à 139 000 €, cela fait bien 10 % d'indemnités en moins. Il y a donc bien une réalité de diminution des indemnités des élus, sachant que le volume de travail est exactement le même.

M. CASILDAS.- Sur les indemnités, il s'agissait bien de diminuer en plus. J'ai bien conscience que le volume de travail est équivalent.

M. CROUZET.- Voire supérieur.

Mme PUGLIESE.- Je voudrais répondre à Nouvelle Donne *a priori* et pas à Nicole LOZANO.

Mme LOZANO.- Je ne parle jamais en mon nom personnel.

Mme PUGLIESE.- C'est la première fois que vous avez avancé le groupe.

Mme LOZANO.- Non, je parle au nom du groupe que nous représentons et de la liste que nous avons portée aux élections municipales.

Mme PUGLIESE.- Très bien. Je regrette un état d'esprit qui a changé depuis la semaine dernière, en commission de solidarité et en CA du CCAS. Je pensais que nous pourrions travailler sur des critiques constructives et, *a priori*, vous sortez des exemples comme cela, que je vais expliquer et je me tiens à la disposition du public pour expliquer les augmentations, les réajustements que nous avons pu avoir.

Le portage des repas, parce que c'est l'exemple que vous avez pris, n'avait pas été augmenté depuis quatre ans. Il me semble qu'à cette époque, vous siégiez déjà au CCAS ou au CA du CCAS. C'est un réajustement qui, pour les couches les plus basses, représente une somme de 14 € par mois pour plus d'une vingtaine de repas.

J'aimerais aussi que vous parliez des aides exceptionnelles que nous donnons et que nous votons tous ensemble pour des personnes qui sont en difficulté. Je ne vais pas donner les exemples de toutes ces aides d'urgence que nous accordons.

J'ai bien noté que vous retiriez des choses pour faire peur à tout le monde. En commission solidarité, je sais que vous rêviez de prendre la présidence. Heureusement que vous ne l'avez pas parce que l'état d'esprit de travail serait...

(Protestations dans le public)

Elle me l'a demandé l'autre fois parce qu'elle pensait qu'elle avait été mise en place très en retard et que je ne travaillais pas assez.

Je voudrais vous dire que même s'il y a des échéances électorales auxquelles je sais que vous aspirez à vous présenter, j'espère que nous allons continuer à travailler dans un esprit un peu plus constructif en commission solidarité et autres, sans retirer des exemples qui peuvent faire peur aux gens, qu'on va parler de tarifs très bas, comme le transport des personnes à la demande, qui ne représente depuis des années que 0,80 € pour un aller/retour, que nous avons un peu augmenté et les gens nous disent : « Vous auriez dû l'augmenter depuis plus longtemps. » Sur le portage des repas, n'ayez pas peur, c'est ce que je vous ai expliqué et je vous invite même à venir avec moi, à condition que vous ne fassiez pas peur à nos « papis » et « mamies » en leur expliquant que nous sommes des méchants qui allons leur sucrer des choses.

Mme LOZANO.- Je n'ai pas changé d'avis depuis la commission solidarité ni depuis le CCAS puisque j'ai exprimé, au moment de la commission solidarité, mon opposition à ces augmentations et, au CCAS, j'ai voté contre ces délibérations. Mon but n'est pas de faire peur. Il me semblait que jusqu'à maintenant, au niveau des finances, on avait toujours dit qu'on voulait travailler dans la transparence.

M. MANIEL.- Bonsoir à tous. Dans le cadre des économies que nous cherchons à réaliser, nous avons saisi l'opportunité de la fin des tarifs réglementés de GDF Suez et nous, élus et service technique, avons pris la décision de lancer un appel d'offres pour continuer à être fournis par un fournisseur potentiel.

(Retour de M. BERNARD)

Nous l'avons fait le mois dernier. Il en ressort que nous avons obtenu un gain de 18 %, soit moins 20 K€ sur notre facture énergétique de gaz pour l'année 2015.

M. GUITTON.- Tout d'abord, merci pour vos interventions. Je voudrais remettre un peu de contexte. Comme je l'ai dit lors du débat sur le Débat d'Orientation Budgétaire – mais je vais le redire – il y a une baisse inédite des dotations d'un gouvernement que l'on peut soutenir ou pas selon la couleur politique que l'on a aujourd'hui autour de la table.

Cela dit, souvenez-vous que cette baisse historique est le résultat d'une histoire de 10 ans et d'une gestion qu'il n'est pas possible d'ignorer aujourd'hui, qu'il faut rappeler. Je le redis, c'est exactement ce que j'ai dit au DOB, mais apparemment, cela n'a pas été compris. De 2002 à 2012 : augmentation du nombre de chômeurs (plus d'un million), perte de 750 000 emplois industriels, augmentation de la charge annuelle de la dette de près de 50 Md€, augmentation de l'endettement public, qui est passé de 900 au double, ce qui provoque aujourd'hui ce que nous voyons en termes de réduction des déficits de l'État. Tout ceci est un bilan de 10 années de gestion de gouvernements que vous avez potentiellement soutenus, Monsieur CASILDAS, si on fait le parallèle.

Je voudrais rappeler, et j'en terminerai par là, quelques chiffres du quinquennat 2007-2012, cinq ans pendant lesquels les déficits publics ont toujours été au-dessus de 5 % du PIB et la dette publique a augmenté de 600 Md€ ; elle est passée de 68 à 90 % du PIB.

Ce sont des chiffres qu'il fallait à nouveau rappeler aujourd'hui pour qu'on ait ce contexte. Donc effectivement, ce budget, comme celui de 2014, n'a pas été simple à réaliser. Nous avons fait des choix. Nos choix sont simples. Il s'agit de conserver les services que nous avons mis à disposition, des services qui existaient déjà, des services qui ont été initiés par notre majorité depuis 2008, qui ont forcément un coût mais qui sont utilisés par de nombreux Aubiérais, quel que soit leur revenu, bénéficiant du quotient familial pour l'intégralité des prestations ou presque (cantine, portage de repas ou autres). Donc je ne suis pas en train de disputer le rôle du Père Fouettard avec M. le Maire.

Je voudrais juste vous rappeler que quand on prépare un budget, on n'est pas dans une cour d'école ou on n'est pas en train de se fouetter pour savoir qui va baisser le plus les dépenses sur telle ou telle ligne. Au contraire, l'élaboration de ce budget a été un travail de fourmi avec l'ensemble des élus et les services, que je remercie encore une fois. Quelqu'un me disait la dernière fois : « Les dépenses ont été épluchées avec un peigne aux dents très serrées. » L'image peut être reprise parce qu'effectivement, nous avons regardé, ligne par ligne, là où pouvaient être faites les dépenses. Nous arrivons à des économies supérieures à 150 000 €.

Peut-être qu'à vos yeux, ce n'est pas assez. Je l'entends, mais il faut aussi dire que depuis 2014, nous avons 300 000 € de dotations en moins, c'est un fait. Nous avons également des charges imposées : plus 110 000 € en 2015 suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires par la mise en place des TAP. On peut faire les additions. Nous avons également les charges imposées – et tant mieux, je le redis – d'augmentation des catégories C, les retraites, etc., qui sont aujourd'hui imputées sur le budget 012 (charges de personnel).

L'équation était simple : soit on enlevait certains services – c'était un choix, c'est peut-être le vôtre – soit on essayait *a minima* de supporter un coût pour conserver ces services et fonctionner de la meilleure façon possible, encore une fois pour être utile à tous les Aubiérais, en respectant tous les revenus et en favorisant le quotient familial, ce que nous avons voulu faire et maintenir par le biais des différents tarifs municipaux.

En revanche, vous avez dit quelque chose sur le CCAS et sur les 16 300 €. Je ne sais plus si c'est Mme LOZANO ou M. CASILDAS. Je crois que c'est Mme LOZANO. Non, nous n'imputons pas au CCAS 16 300 € que nous enlevons à l'action sociale. Déjà, cette somme était de 16 300 € en 2014 et elle sera de 13 600 € en 2015. C'est tout simplement, suite à la mise en place du contrat enfance jeunesse, une obligation vis-à-vis de la CAF – d'ailleurs, une délibération a trait à cette donne – de sectoriser les différentes surfaces utilisées, à savoir le RAM et la Causerie, qui sont aujourd'hui évalués à environ 14 000 €.

En contrepartie, n'oubliez pas – vous avez justement oublié de le dire – que la commune peut prétendre à 200 000 € de subvention.

Donc rétablissons aussi la vérité sur ce qui est dit. Peut-être que vous n'aviez pas toutes les informations ; à ce moment, je m'en excuse. En tout cas, j'espère avoir répondu favorablement à ce que vous avez dit tout à l'heure. Apparemment, vous n'êtes pas d'accord.

Mme LOZANO.- Sur ma délibération, j'ai 16 410 €. Ensuite, ce taux d'occupation aurait pu être valorisé et être comptabilisé comme une mise à disposition, comme c'est souvent fait. Cela n'aurait pas empêché qu'elle soit déclarée.

M. GUITTON.- La CAF nous demande de le faire, nous avons l'obligation de le faire pour prétendre à avoir 200 000 € de subvention. Ces 16 000 € – pardon sur la somme – ont été pris sur le budget dépenses imprévues du CCAS. Il n'y a donc pas moins de social au profit du budget communal. Je tenais à le préciser. Ce ne sont pas moins 16 000 € pour moins de social. C'est plus 16 000 € pour avoir plus 200 000 € et un service qui fonctionne de la meilleure façon possible, à savoir le Pôle Petite Enfance.

Je terminerai en vous disant que pendant six ans, rien n'a été fait pour enrayer la diminution des dotations. En 2008, 2009, 2010, 2011, nous ne savions pas qu'en 2015, 2016 et 2017, nous aurions moins 150 000 €, moins 80 000 €, moins 18 000 € et merci aux collègues qui sont intervenus auparavant sur les logements, le temps des études, le fait que les personnes puissent s'installer dans un logement de façon à gagner de la population. Cela prend du temps.

Vous avez donné quelques chiffres qui sont quand même importants à souligner en disant : « Vous n'investissez plus par rapport à ce que vous faisiez auparavant. » Regardez juste le tableau. Je peux vous le remettre, si vous voulez. Entre 2001 et 2008, quand vous étiez majoritaires, les montants sur l'investissement que vous avez votés – que nous avons votés peut-être – tournaient entre 3 et 4 M€. Nous avons atteint 5,2 M€. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure, mais il y a peut-être un manque, sans être péjoratif, dans votre action passée ou tout simplement le fait de pouvoir continuer à investir, ce que nous avons fait peut-être plus vite que vous ne l'avez fait auparavant. Aujourd'hui, avoir un budget d'investissement à 3,2 M€ est effectivement une diminution, mais ce n'est pas un budget pour rien. Nous aurons à investir sur plein de champs et je me suis attardé – j'espère – à le faire de manière correcte tout à l'heure. Donc ne dites pas, s'il vous plaît, qu'on ne va plus investir à Aubière parce que c'est faux.

Pour revenir sur l'augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, je me suis amusé, même si ce n'est pas amusant, à faire un petit exercice parce qu'il faut aussi dire combien en moyenne, même si une moyenne est toute relative, cela va coûter en termes d'euros. Par exemple, pour une famille de deux personnes et un enfant, pour la taxe d'habitation, on sera aux alentours de plus 23 €. Je peux faire le calcul parce que je vois des moues. Ne prenez pas la taxe d'habitation, c'est-à-dire le dernier chiffre que vous avez en bas, mais prenez la part communale et c'est la même chose pour la taxe foncière. Si cette famille est propriétaire, elle paiera en moyenne 1 € par semaine sur une année, ce qui veut dire plus 52 €.

Il est important de donner quelques chiffres comme cela au lieu de « balancer » des + 7 ou des + 11 %. Aujourd'hui, une famille propriétaire avec un enfant paiera 1 € en plus par semaine sur l'année 2015 pour préserver à Aubière les services municipaux qui sont maintenus – je le redis – à leur niveau actuel de prestation.

Merci.

M. CROUZET.- J'ai simplement quelques petites explications à destination des nombreux bénévoles des associations qui sont dans la salle aujourd'hui. Il a été avancé un chiffre que je ne peux pas admettre. Il y a deux types de subventions pour les associations. Il y a d'abord le fonctionnement. Comme cela a été dit, nous n'avons pas touché à l'enveloppe globale de subvention de fonctionnement parce que cela paraît être la chose primordiale pour maintenir une activité dans les associations. En revanche, pour cette année, nous avons mis en sommeil les subventions sur projet et les subventions de formation individualisée au niveau des associations. Le chiffre de 40 000 € a été avancé. Je ne sais pas d'où il sort puisque l'enveloppe globale pour projet et formation est un pourcentage de l'enveloppe globale et, dans le maximum des cas, il ne peut dépasser 16 000 €, en sachant qu'en moyenne, chaque année, ce budget de 16 000 € est consommé à hauteur de 60 ou 70 %.

On a parlé d'avantages en nature supprimés. Je ne sais pas de quoi on parle, mais j'attends que les associations fassent remonter leurs doléances parce qu'elles ne sont pas arrivées jusqu'à moi.

Je voudrais aussi en profiter pour rassurer ces responsables associatifs puisqu'apparemment, le bruit court actuellement que la municipalité étudierait la possibilité de faire payer les salles aux associations. Je ne sais pas d'où vient ce bruit, mais naturellement, rassurez tout le monde : ce n'est absolument pas le cas, c'est un bruit totalement infondé.

Certes, les projets sont mis en sommeil, mais il y a aussi des contreparties qu'il faut signaler. À partir du printemps, il va y avoir la mise à disposition d'un véhicule de transport pour les associations et qui était fortement demandé. Il y a eu la mise en place d'un gardien, dont nous essayons d'optimiser le rendement avec les associations, et un développement important du service accompagnement du pôle associatif, en particulier dans la recherche de financements alternatifs et de rapports avec les différentes instances, que ce soit la CAF, la mission locale d'accompagnement, etc. À mon avis, c'est un service supplémentaire pour les associations.

M. GUITTON.- Je me permets de reprendre le micro pour répondre aux questions de M. CASILDAS concernant les augmentations de crédit.

Sur la première question, nous avons répondu : c'est l'impact des TAP sur l'année pleine et entière.

Sur les frais d'affranchissement passant de 16 400 à 19 400 €, les plus 3 000 € sont dus à la location et à la maintenance de la machine à affranchir mais également à l'impact de l'augmentation du timbre. Nous prenons l'engagement, comme vous avez peut-être pu le voir depuis quelque temps, d'envoyer le moins de courriers possible et de fonctionner de manière dématérialisée, notamment pour les communications diverses et variées.

Sur les deux autres questions concernant le chapitre 012 (charges de personnel), je vous apporterai les réponses rapidement parce qu'aujourd'hui, je n'ai pas la réponse à cette augmentation de plus 30 et plus 50. Cela dit, je m'engage à vous répondre par mail, si vous êtes d'accord.

M. SALDO.- Je voulais intervenir pour répondre à M. CROUZET. Peut-être qu'il a mal compris ou que nous nous sommes mal exprimés, mais il s'agissait de toutes les demandes. Quand on prend toutes les demandes des associations concernant les projets, on arrive bien au total, qui n'est effectivement pas de 40 000 €, mais qui doit être de 43 000 €. Cela dit, il s'agissait de la somme des demandes qui avaient été faites par ces associations.

M. CHASSAIGNE.- Bonsoir. Je voulais répondre sur deux points : sur les Loupiots et sur Malmouche, encore une fois.

Sur les Loupiots, lors du mandat précédent, j'ai assuré une mission d'adjoint enfance, jeunesse, vie scolaire. À ce titre, j'assistais aux réunions du Conseil d'Administration au cours desquelles il a été évoqué la possibilité de s'agrandir et d'aménager l'intérieur même des locaux. J'avais expliqué qu'il y avait deux manières de procéder. Pour l'agrandissement, on était sur des modalités de chantier avec appel à des professionnels extérieurs, appel d'offres, et pour les aménagements intérieurs à caractère plus simple, on pouvait travailler en régie. Quand on dit travail en régie, cela s'entend forcément avec fourniture et travaux.

De fait, je suis un peu étonné d'entendre que, si j'ai bien compris, seule la main-d'œuvre a été fournie. J'ai essayé de me rapprocher des services, mais nous n'avons pas trop d'explication. Il y a peut-être une incompréhension parce que nous ne fonctionnons pas du tout comme cela au sein de la mairie.

Je veux souligner aussi que les Loupiots est une association aubiéroise hébergée gratuitement dans les locaux scolaires, à Vercingétorix, qui fonctionne dans ces locaux toute l'année, tous les jours, toutes les heures, toute la journée. Les fluides sont également payés par la mairie. Il y a quand même des efforts considérables qui sont faits par la commune dans ce domaine, mais pour autant, cela n'empêche pas d'essayer d'apporter un maximum d'aide à cette association qui, comme nous le savons tous, a des difficultés à fonctionner.

Je voudrais revenir sur Malmouche, une nouvelle fois. Vous avez fait état de la participation communale que vous jugez comme étant très lourde. J'avais déjà dit ici que nous étions conscients de ces difficultés et que nous sommes à la recherche d'économies.

Pour la recherche d'économies – et cela rejoint ce que disait Florent GUITTON tout à l'heure – il y a un nouveau plan de financement qui va être mis en œuvre, notamment pour la deuxième tranche.

Je reviens aussi sur les sources d'économies qui ont été imaginées. D'une part, il y a un terrain de 3 000 m², pour lequel il y avait initialement un pôle médico-social auquel il n'a pas été donné suite, donc qui va pouvoir être vendu.

Sur la deuxième tranche, nous allons avoir une densification plus importante, donc nous aurons plus de logements au mètre carré puisque nous sommes encore en deçà du nombre de mètres carrés par logement qui est préconisé au niveau de l'agglomération ; en effet, je crois que nous sommes à 150 m² par logement alors que pour l'agglomération, on peut aller jusqu'à 130 m². Il y a donc encore des gains à faire de ce côté.

Il y a également la possibilité d'étendre la zone d'urbanisation plus proche d'Aubière, ce qui pourrait encore produire du gain.

Nous aurons un peu moins de logements sociaux. Nous étions sur des chiffres initiaux de 40 %. Nous devrions être plus près des 30 %. Cela veut dire aussi que quand on vend des mètres carrés à des privés, on les vend plus chers qu'à des opérateurs sociaux.

Voilà où nous en sommes. Nous avons introduit beaucoup de difficultés à la SCET, l'opérateur, le directeur de la SAIEM, pour répondre à ce nouveau défi. J'espère que nous en aurons les résultats dans les semaines, voire les mois, à venir et que nous en aurons la traduction concrète.

M. CASILDAS.- Pour répondre à Florent GUITTON, nous n'allons pas nous lancer dans une bataille de chiffres, nous l'avons déjà fait lors du DOB et cela ne fait pas beaucoup avancer le débat. J'ai juste une question à poser, mais je pense que tu seras d'accord avec moi. Quel que soit le gouvernement qui gère les affaires de l'État, quelle que soit sa façon de gérer, je considère juste que ce n'est pas aux collectivités de payer. Pour moi, c'est le problème de fond. Aujourd'hui, on en est là parce qu'on fait payer aux collectivités la mauvaise gestion de l'État, quel que soit l'État qui est mal géré.

M. GILLIET.- Bonsoir à tous. Ce que vient de dire M. CASILDAS est intéressant. Il a avoué que c'était en partie à cause de choix faits par l'État qu'on en arrivait à cette situation et non pas en fonction de la politique menée par notre équipe pendant des années qui aboutirait à cela.

M. CASILDAS.- Double effet.

M. GILLIET.- L'évolution de sémantique dans votre bouche est intéressante.

Je voudrais juste dire deux choses par rapport à des termes qui ont été employés par Mme LOZANO et qui me paraissent un peu excessifs. Il faut faire attention aux mots. Quand on parle de « désastre », cela me paraît vraiment loin de la situation telle qu'elle est constatée à Aubières. Faites attention quand vous employez des mots aussi forts que celui-ci.

De la même manière, pour M. CASILDAS, le terme de « matraquage » est d'abord un terme violent, nous sommes pacifistes ici, donc nous n'aimons pas ce terme, et il nous paraît, là aussi, quelque peu exagéré par rapport à la situation actuelle.

En termes de vocabulaire, il semble opportun d'employer des mots qui soient plus logiques, plus cohérents, même si ce sont des formules chocs et ces mots ont été choisis ; vos interventions ont été écrites, donc vous avez bien choisi vos mots pour être repris, éventuellement.

Je finirai simplement par une petite maxime. Vous savez très bien que tout ce qui est excessif est insignifiant, donc évitez d'être excessifs ; sinon, vos propos n'auront pas la portée qu'ils souhaitent avoir.

M. CASILDAS.- J'avais volontairement mis « matraquage et tour de vis ». Si vous ne prenez pas « matraquage », prenez au moins « tour de vis ».

M. LE MAIRE.- À mesure que le conseil avance, on voit que vous devenez plus raisonnable.

Je vais relever la même chose que Laurent GILLIET. Pour reprendre une célèbre phrase de Valéry GISCARD D'ESTAING dans un non moins célèbre débat lors des présidentielles, « *vous n'avez pas le monopole du cœur* ». Même si on peut nous reprocher plein de choses dans différents domaines, en matière de social, je pense que notre équipe, depuis 2008, n'a pas à rougir. Un seul exemple : ce n'est pas pour me gonfler les chevilles, mais j'ai passé, avec une adjointe, 2 h 30 dans la rue, cet après-midi, pour accompagner cinq personnes qui étaient sans abri, qui étaient à la rue. J'ai téléphoné au directeur départemental de la cohésion sociale. Je l'ai eu cinq ou six fois au téléphone. Nous avons eu un certain nombre d'autres personnes qui nous ont permis de faire en sorte que ces personnes sont logées dans un hôtel près de la gare. Nous

nous en félicitons. Ce qui est dit est une chose ; pour ce qui est fait sur le terrain, la majorité des gens le savent.

Je voudrais compléter ce qu'a dit mon collègue Vincent SOULIGNAC, non pas parce qu'il a été incomplet, mais il lui manquait une information que moi seul ai depuis ce matin. C'est par rapport au recensement de la population. Comme vous le savez, la population a baissé depuis quelques années. Vincent SOULIGNAC a très bien expliqué qu'il y a un effet retard, qu'il y a un décalage entre les constructions et les chiffres de la population légale.

Je ne vais pas faire un cours de statistiques, mais Aubière oscille entre plus et moins de 10 000 habitants et quand on est à plus de 10 000 habitants – c'est le cas depuis 2008 – au lieu que ce soit un recensement exhaustif des gens qui passent dans toutes les maisons, il y a un recensement par échantillonnage de 8 % de la population. Depuis 2008, j'ai vu défiler dans mon bureau, tous les ans, les responsables régionaux. Cela change tous les ans. En ce moment, c'est M. Arnaud STEPHANY, qui ne vient pas cette année parce que cela fait deux ans que je leur dis : « Vous êtes bien gentils, mais je ne crois pas à ce que vous me dites. » Je manque peut-être d'intelligence, mais je n'y crois pas. Cette année, ils disent : « Nous vous avons vu plusieurs fois, nous vous le disons et nous sommes à votre disposition. »

Je voulais simplement vous donner une bonne nouvelle. Il n'y a pas eu suffisamment de logements ; nous sommes passés de 50, sous l'ère précédente, à 100 logements par an depuis que nous sommes aux affaires. Pour la première fois – je le dis avec fierté – on voit les effets de notre mauvaise politique puisqu'aujourd'hui, les chiffres de 2015 annoncent 100 habitants de plus que l'année dernière. Ce n'est pas encore suffisant, mais c'est important.

Je voulais simplement informer le Conseil Municipal, pour ceux qui ne le savent pas – mais je pense que tout le monde le sait, en tout cas dans la population – que puisque nous doutons du bien fondé de ce calcul par échantillonnage, nous avons saisi notre Député. J'ai profité de notre déplacement au Congrès des Maires, avec Éric CROUZET et Josette LUCARD, où nous avons été reçus par les parlementaires, pour rencontrer Jean-Paul BACQUET et des responsables de la direction nationale des collectivités territoriales. Figurez-vous que le cas d'Aubière est unique en France. Depuis que nous sommes en échantillonnage de 8 %, la population a baissé, sauf cette année, où elle grimpe.

Par ailleurs, ce qui est paradoxal est que tous les indicateurs sont au vert pour notre commune. J'en prends deux seulement : les effectifs des écoles et les permis de construire. Il y a un paradoxe et cela attire l'attention de l'attaché parlementaire de Jean-Paul BACQUET qui nous disait il y a trois semaines : « Il y a quelque chose qui ne va pas. » Nous attendons avec impatience le retour de cette démarche pour vous dire – j'espère – que nous reviendrons à un recensement exhaustif, parce que c'est notre demande. Quand on voit tous ces étudiants à Aubière, il n'est pas possible de dire que la population aurait baissé. L'incidence – vous l'avez dit, elle n'est pas du fait de notre politique, en toute honnêteté – est de 100 000 €, peut-être plus avec la Dotation Globale de Fonctionnement.

Je voudrais terminer ce petit moment de débat pour dire que Florent GUITTON, que je remercie, de même que les services, a expliqué avec sincérité notre obligation de procéder à l'augmentation de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, à défaut de baisser les services publics ou à défaut de s'en prendre au personnel. Je voudrais appuyer ce qu'a dit Josette LUCARD : il n'est pas question pour le Maire et l'équipe majoritaire de toucher au personnel. Nous avons la chance d'avoir un personnel compétent, qui a d'ailleurs été embauché avant que j'arrive, qui a été embauché par d'autres, avec un taux d'absentéisme assez bas, un climat social qui est bon, une paix sociale qui permet de faire du bon travail. Nous n'allons pas

bloquer les promotions du personnel. C'est vraiment la dernière chose que je ferais. Il faudrait vraiment que nous n'ayons plus de budget. Ne vous faites aucune illusion, ce ne sera pas un de nos leviers.

Nous assumons notre choix. Vous l'avez dit, nous ne pouvons pas faire autrement et nous sommes au moins d'accord là-dessus. Quels que soient les gouvernements, en tout cas ceux que nous avons connus et que nous connaissons, à cet égard, ils nous contraignent à baisser un peu notre train de vie.

J'affirme à titre personnel – et j'espère que d'autres seront d'accord avec moi, mais je sais que c'est le cas – que l'État transfère l'austérité vers les collectivités territoriales et que cela n'est pas acceptable. Dans notre pays, nous sommes en train de détricoter la loi de décentralisation de Gaston DEFFERRE de 1982, 30 ans après.

D'ailleurs, j'ai lu un article, que je vous citerai, dans le journal des maires ruraux. Voici un extrait des motifs de la loi de 1982 qui est mise en pièces : « *Les collectivités territoriales et leurs élus sont traités comme des mineurs placés sous tutelle pour gérer les affaires locales. Le projet de loi de 1982 a pour objet de transférer le pouvoir aux élus, aux représentants des collectivités territoriales librement désignés par leurs concitoyens. Il modifie fondamentalement la répartition du pouvoir. Il fait des communes, des départements et des régions, des institutions majeures, c'est-à-dire libres et responsables.* »

Aujourd'hui, l'État – et j'apprécie que nous soyons d'accord – nous asphyxie financièrement pour démontrer peut-être l'inutilité des communes. À cet égard, je voudrais dire avec beaucoup de sincérité que nous sommes engagés dans un projet de transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine. Si cela aboutit, il nous restera, pour la mairie d'Aubière comme pour toutes les mairies, à gérer l'état-civil, la police municipale et le social.

Le Président BIANCHI, avec qui j'ai d'excellentes relations que je maintiendrai, même si nous avons quelques différences d'approche sur ce projet, a prévu de se déplacer devant le Conseil Municipal le 22 janvier, à 18 h 30. Ce sera un Conseil Municipal à huis clos. Nous avons demandé au Président BIANCHI de venir pour une réunion publique à Aubière. En tout cas, il fera des réunions cantonales. Vous aurez la possibilité de l'interpeller et de discuter avec lui.

Ce projet m'inquiète un peu. On discute, on débat, mais cela va bien dans le sens de démontrer l'inutilité des communes pour aller vers l'accélération de ce pouvoir centralisé.

Je voudrais redire – on le dit mais pas assez fort – que les collectivités territoriales représentent 72 % de l'investissement public. Cela veut dire que, comme vous l'avez constaté, nous sommes obligés de baisser l'investissement, au grand damne de notre adjoint à l'urbanisme, et d'ailleurs de tous. Cela veut dire que le bâtiment et les travaux publics vont en prendre un coup. C'est là que se trouve le chômage. C'est pour cela que c'est une erreur du gouvernement de s'attaquer aux collectivités territoriales.

J'ai un espoir puisque j'ai fait référence tout à l'heure au fait que nous sommes allés au Congrès des Maires. Je peux vous assurer que les maires étaient vent debout, quelle que soit leur étiquette politique, par rapport à cette réforme territoriale et à la baisse des dotations de l'État.

Pour terminer, je voudrais citer un extrait de l'excellent éditorial de la revue des maires ruraux, écrit par notre collègue Vanik BERBERIAN, qui est le Maire de Gargillesse-Dampierre, dans l'Indre. Je ne connaissais pas cette commune. Pour répondre à M. CASILDAS, il écrit au Père Noël. Voilà ce qu'il dit : « *Mon cher Père Noël, je suis inquiet car, jour après jour, devant le peu d'intérêt manifesté à notre égard, il y en a une dans la cour d'école qui est très contente. Elle*

s'appelle Marine, elle est blonde et elle a l'air gentille. À chaque fois que nous prenons des coups, elle se frotte les mains et dit : « C'est bon pour moi. » Je ne comprends pas pourquoi ce qui est mauvais pour nous est bon pour elle. »

Voilà, chers collègues, ce que je voulais dire pour m'exprimer devant la gravité de la situation. En tout cas, je vous remercie tous pour cet échange assez fructueux sur ce budget.

M. GUITTON.- Y a-t-il d'autres interventions avant de passer au vote de la délibération 154 ? (*Néant*)

Nous allons procéder au vote du budget primitif 2015 pour la commune qui s'équilibre en fonctionnement à 9 299 078 € et en investissement à 3 212 363 €.

- Qui est contre ? (*2 voix*)
- Qui s'abstient ? (*6 voix*)

La délibération n° 154 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

Délibération n°156-12-2014 : Fixation des taux des trois taxes directes locales

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Pour information, c'est page 124 de votre document. Il s'agit de la fixation des taux communaux que nous avons vus tout à l'heure :

- taxe d'habitation : 11,66 % ;
- foncier bâti : 18,10 % ;
- foncier non bâti : 65,56 %.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Nous allons procéder au vote.

- Qui vote contre ? (*8 voix*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n° 156 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

Délibération n°157-12-2014 : Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Je vais vous présenter une délibération sur une nouvelle taxe, mais qui est une taxe tout à fait légitime sur les plus-values de terrains fonciers. Si un terrain foncier est non

constructible, qu'il devient constructible et que, par ailleurs, on observe qu'il y a une forte valeur ajoutée, que son prix de vente a considérablement augmenté par rapport à son prix d'achat, il y a un certain nombre de règles d'application, mais dans ce cas, par rapport à la plus-value, il y a un taux appliqué qui est de 10 % du montant de la plus-value.

Il y a un certain nombre de dérogations par rapport à cette règle. Il faut que le prix de cession soit supérieur à trois fois le prix d'acquisition. Vous voyez que c'est quand même pour des plus-values importantes. Cela veut dire que si vous l'avez acheté 10, il faudra qu'il soit vendu 30 pour qu'il y ait une taxe qui s'applique sur les 20. Ensuite, il faut que les terrains soient classés constructibles depuis plus de 18 ans ou que le prix soit inférieur à 15 000 €.

Il y a un certain nombre de dérogations, mais le principe général est d'avoir une taxe de 10 % sur la plus-value lorsqu'un terrain qui n'était pas constructible le devient et que la valeur de la vente est supérieure de trois fois à la valeur de l'achat.

Avez-vous compris ? Avez-vous des commentaires ? (*Néant*)

- Qui est contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*6 voix*)

La délibération n° 157 est adoptée à la majorité.

Merci.

Délibération n°158-12-2014 : Programme d'emprunt pour 2015 – Commune

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Cette délibération nous autorise à la mise en place d'un crédit, comme nous l'avons vu tout à l'heure, pour 489 000 € de façon à équilibrer le budget d'investissement, somme qui peut évoluer au moment de l'affectation des résultats du mois de juin.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

- Qui vote contre ? (*2 voix*)
- Qui s'abstient ? (*6 voix*)

La délibération n° 158 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

Délibération n°160-12-2014 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Cette délibération nous autorise à l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès des partenaires financiers pour un montant plafond de 750 000 €. C'est si besoin, au cas où. C'est une somme qui est remboursable dans l'année. C'est notamment pour ne pas bloquer le fonctionnement des services si l'emprunt n'est pas mobilisable de suite. C'est une somme que nous avons également vue tout à l'heure, dans mon diaporama.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Nous allons procéder au vote.

- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*6 voix*)

La délibération n° 160 est adoptée à la majorité.

Délibération n°161-12-2014 : Durée d'amortissement des biens immeubles et meubles de la ville d'Aubière

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Nous avons une liste à la Prévert des amortissements des biens immeubles et meubles de la ville d'Aubière. C'est simplement une actualisation du tableau, que nous avons déjà parcouru en commission finance.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Nous allons procéder au vote.

- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*6 voix*)

La délibération n° 161 est adoptée à la majorité.

Délibération n°163-12-2014 : Révision des tarifs communaux au 1^{er} janvier 2015

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- C'est page 135 de votre document. Il s'agit de la révision des tarifs communaux au 1^{er} janvier 2015. Nous en avons parlé tout à l'heure. Y a-t-il des questions par rapport au document que vous avez sous les yeux ?

Mme LOZANO.- J'avais posé une question et il n'y avait pas de réponse sur le moment. Qu'est-ce qui a motivé le fait qu'on augmente notamment les cantines, les droits de place sur le marché, etc., mais qu'on n'augmente pas les manifestations culturelles et l'entrée du musée ?

M. CROUZET.- Suite à des remarques pertinentes du service culturel, nous nous sommes rendu compte que l'augmentation de ces tarifs engendrerait un surcoût pour la commune et non une recette supplémentaire. Concernant le musée, il faut qu'il y ait un reparamétrage de la caisse enregistreuse qui est chiffré à 170 € et pour les tarifs des manifestations culturelles, il faudrait détruire l'ensemble des billets encore disponibles et en faire rééditer de nouveaux, avec une valeur faciale différente. Nous le ferons à la marge sur certaines manifestations culturelles, par exemple, puisqu'on a droit à des tarifs de quatre, six, huit ; peut-être que nous ferons payer à six certains qui étaient à quatre. Cela dit, en gros, les tarifs n'évoluent pas pour une raison technique d'impression.

M. CASILDAS.- Je ne reviens pas sur l'augmentation de 5 % des tarifs municipaux, et en

particulier de la cantine. Je veux juste mettre en avant le fait – on l'avait évoqué en commission, mais *a priori*, cela n'a pas été relevé – que sur les droits de place du marché dominical, l'augmentation était de 2,5 % alors que les Aubiérais, eux, ont une augmentation de 5 %. Je trouvais injuste que les Aubiérais soient plus impactés que les gens de l'extérieur.

M. GUITTON.- Nous allons procéder au vote.

- Qui vote contre ? (8 voix)
- Qui s'abstient ? (Néant)

La délibération n° 163 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie

Délibération n°164-12-2014 : Indemnité de conseil allouée au trésorier

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Par la loi, puis un décret, puis un arrêté de 1983, notre Conseil Municipal a l'obligation de se prononcer pour ou contre l'attribution au trésorier d'une indemnité de conseil. Depuis notre arrivée, en 2008, nous avons refusé le principe de l'octroi de cette indemnité.

L'objet de cette délibération est de vous proposer la même chose, c'est-à-dire de voter contre le principe de l'octroi de cette indemnité de conseil au trésorier.

Ceux qui votent pour cette délibération votent contre le principe de l'octroi de cette indemnité. Je préfère être clair. Je vois M. SALDO qui n'a pas compris, par exemple.

M. SALDO.- Je n'ai pas écouté.

M. GUITTON.- Je relis la délibération : « *M. le Maire indique que la majorité municipale est contre le principe de l'octroi de cette indemnité. En conséquence, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer contre l'attribution de cette indemnité.* » Si on vote pour la délibération, on vote contre le principe de l'octroi de cette indemnité.

Avez-vous des questions ? (Néant)

Nous passons au vote. Attention, ne vous trompez pas.

- Qui vote contre, c'est-à-dire pour l'octroi ? (Néant)
- Qui s'abstient ? (6 voix)

La délibération n° 164 est adoptée à la majorité.

Délibération n°165-12-2014 : Attribution du legs Théringaud pour l'année 2015

Rapporteur : M. Éric CROUZET

M. CROUZET.- Cette délibération concerne l'attribution du legs Théringaud pour la Rosière. Nous vous proposons de reconduire ce montant de 500 €, comme c'était le cas les

années précédentes.

Y a-t-il des remarques particulières ?

M. CASILDAS.- J'ai juste une question. Nous sommes tous très attachés au legs Théringaud, d'autant plus que nous avons la chance de compter dans nos rangs une ancienne Rosière, notre collègue Delphine AHMED-HAVET. Je me doute que, depuis le temps, le legs Théringaud est épuisé, mais dans le legs, n'y avait-il pas en partie des terrains ?

M. CROUZET.- Il y avait la mise à disposition du terrain Théringaud et l'obligation d'entretenir la sépulture de Mlle Théringaud.

Je vous propose de passer au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 165 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°166-12-2014 : Maisons fleuries et jardins potagers : modification du règlement du concours et définition des prix

Rapporteur : M. Éric CROUZET

M. CROUZET.- Il y a deux parties dans cette délibération.

Il y a d'abord la modification du règlement du concours puisque, jusqu'à maintenant, dans chaque catégorie, il y avait cinq prix décernés. La commission propose de revenir à trois prix puisqu'il y a des catégories, par exemple les jardins potagers, dans lesquelles il y avait seulement trois candidats cette année, donc il est difficile d'en primer davantage.

La deuxième partie de cette délibération concerne la reconduction à l'identique des valeurs des prix, c'est-à-dire 80 € pour le premier prix, 70 € pour le deuxième prix et 60 € pour le troisième prix.

Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Je vous propose de passer au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 166 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°167-12-2014 : Subvention complémentaire à l'association Aubière Musique (2AM)

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Cette délibération fait suite à la Décision Modificative (DM) n° 03 sur l'octroi de 3 000 € supplémentaires pour l'association Aubière Musique. Il y a simplement une obligation ; de façon à ce que l'on puisse payer cette association, la DM ne suffit pas. C'est la même chose que pour les délibérations relatives à l'association 2AL.

Y a-t-il des questions ? (Néant)

Nous passons au vote.

- Qui vote contre ? (Néant)
- Qui s'abstient ? (Néant)

La délibération n° 167 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°168-12-2014 : Prise en charge par le budget assainissement des frais de fonctionnement actuellement à la charge du budget principal

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- C'est une délibération pour un montant de 76 961 € à inscrire concernant le personnel du budget communal qui prend en charge tout ce qui est budget assainissement et que, du coup, on refacture à ce budget assainissement, qui est évalué aujourd'hui à 20 % sur la charge salariale du service finance notamment, ce qui équivaut à environ un jour par semaine, si on veut aller plus dans le détail. C'est une somme que nous avons vue tout à l'heure dans l'analyse du budget assainissement.

Y a-t-il des questions ? (Néant)

Nous passons au vote.

- Qui vote contre ? (Néant)
- Qui s'abstient ? (6 voix)

La délibération n° 168 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

Délibération n°169-12-2014 : Prise en charge par le budget principal des frais relatifs aux eaux pluviales actuellement à la charge du budget assainissement

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- C'est la même chose mais dans le sens inverse pour un montant de

60 017 €. La commune doit cette somme au budget assainissement sur la thématique des eaux pluviales, avec 13 % sur les charges à caractère général et 8 % sur les charges d'amortissement.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Nous allons passer au vote.

- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*6 voix*)

La délibération n° 169 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

Délibération n°170-12-2014 : Prise en charge par le budget CCAS des frais de fonctionnement actuellement à la charge du budget principal

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Cette délibération est relative au débat que nous avons eu tout à l'heure sur la prise en charge par le budget du CCAS des frais d'entretien du bâtiment du Pôle Petite Enfance actuellement à la charge du budget principal. Cette délibération est liée au contrat enfance jeunesse que la mairie a signé récemment avec la Caisse d'Allocations Familiales. Nous en avons longuement discuté et débattu lors du dernier Conseil Municipal, avec l'intervention de ma collègue Christine MONTAGNON. Cela nous permet d'obtenir une subvention de la CAF de l'ordre de 200 000 €. La clé de répartition, ce sont les mètres carrés au niveau du Pôle Petite Enfance. Pour mémoire, le Pôle Petite Enfance est constitué du multi-accueil Frimousses et Compagnie, de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), du RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) et de l'association la Causerie.

La CAF nous demande que le CCAS prenne en charge les dépenses effectuées sur le budget communal pour le PPE, notamment par rapport au Relais d'Assistantes Maternelles et à la Causerie, c'est-à-dire 30,51 % de la surface étant donné que la clé de répartition est dans les mètres carrés, ce qui nous donne un montant d'environ 16 000 €.

Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Ce serait redondant.

Y a-t-il des questions ?

M. SALDO.- Dans la délibération, on parle de frais d'entretien et dedans, vous mettez l'énergie, les charges locatives, les frais de télécom et les primes d'assurance. Ce n'est pas de l'entretien, ce sont des dépenses de fonctionnement. Je suppose que dans le libellé, il y a un petit souci.

M. GUITTON.- C'est global. Ce sont les frais du bâtiment.

M. SALDO.- Ce ne sont pas des frais d'entretien. C'est tout. C'était sur la forme.

Mme LOZANO.- Je ne veux pas revenir là-dessus, mais il faut quand même être clair : c'est l'ensemble des projets enfance jeunesse qui permettent d'avoir la subvention de la CAF de 200 000 €. Ce ne sont pas uniquement les 16 000 € qu'on va réaffecter sur la proportion d'occupation de la Causerie, c'est l'ensemble des projets.

M. GUITTON.- Merci pour l'information complémentaire. Effectivement, ce n'est pas seulement grâce au Relais d'Assistantes Maternelles et à la Causerie que nous avons cette subvention de 200 000 €, mais bel et bien grâce à tout ce qui est mis en place avec tout ce qui tourne autour de la jeunesse et des loisirs, le centre de loisirs avec l'association 2AL mais également Frimousses et Compagnie, nouveau service. Merci pour la remarque.

Nous allons procéder au vote.

- Qui vote contre ? (2 voix)
- Qui s'abstient ? (6 voix)

La délibération n° 170 est adoptée à la majorité.

Délibération n°171-12-2014 : Demande de garantie d'emprunts pour l'OPHIS du Puy-de-Dôme – Logements 4 rue de la Victoire – Contrat de prêt n° 14703

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- C'est la demande de garantie d'emprunts que nous formulons l'OPHIS. Nous avons pour habitude, depuis des années, de garantir les emprunts à une hauteur beaucoup plus importante et de procéder au don de terrains, à des exonérations de taxe. Nous vous proposons d'accorder la garantie d'emprunts seulement – et ce n'est déjà pas mal – à 50 %. Avec toutes les garanties d'emprunts qui ont été faites depuis des années, des décennies, s'il y avait des difficultés chez les bailleurs sociaux, ce que nous ne souhaitons pas, je crois que la commune – mais pas seulement – aurait beaucoup de difficultés.

Je vous propose de voter les garanties d'emprunts à hauteur de 50 % et de donner toutes les autorisations au Maire pour signer ces contrats de prêt.

Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Néant)

Nous passons au vote.

- Y a-t-il des abstentions ? (Néant)
- Y a-t-il des votes contre ? (Néant)

La délibération n° 171 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°172-12-2014 : Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Nous sommes obligés de prendre une délibération pour fixer la rémunération des agents recenseurs pour un recensement, comme je vous l'ai expliqué, par échantillonnage à 8 %. La part fixe est de 150 €, le montant comprenant les journées de formation, et la tournée de reconnaissance. La part variable, basée sur le nombre de logements

effectivement recensés, est de 3,68 € par feuille de logement.

Êtes-vous d'accord ? En sachant que nous n'avons pas bien le choix ; que ce soit de manière exhaustive ou par échantillonnage, nous sommes obligés de procéder à ce recensement. C'est la loi.

Il n'y a pas d'observation particulière.

- Y a-t-il des votes contre ? (*Néant*)
- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)

La délibération n° 172 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

II - Personnel

Délibération n°173-12-2014 : Protection fonctionnelle des fonctionnaires de la commune

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Cette délibération concerne la protection juridique et fonctionnelle des fonctionnaires de la commune. Tout agent communal bénéficie, selon les statuts de la fonction territoriale, d'une protection juridique et fonctionnelle. Nous sommes obligés de prendre une délibération à partir de chaque problématique. Un agent a été agressé lorsqu'elle faisait la circulation devant l'école et elle a porté plainte, donc la commune lui donne la protection juridique et fonctionnelle.

Avez-vous des questions ?

Mme LOZANO.- Je demanderai juste que soit retiré le nom dans la délibération.

M. LE MAIRE.- Nous ne pouvons pas. Nous avons eu la même remarque, mais nous ne pouvons pas.

Mme LOZANO.- Il faut cibler pour cette personne ?

M. LE MAIRE.- Oui.

Mme LUCARD.- C'est l'assurance qui nous avait demandé de passer cette délibération.

M. CASILDAS.- Pour compléter, je précise qu'afin de respecter l'agent en question et éviter d'avoir des questions en Conseil Municipal, nous avons abordé la question ce matin.

Mme LUCARD.- Merci. Nous allons procéder au vote.

- Qui est contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n° 173 est adoptée à l'unanimité.

III - Administration générale

Délibération n°174-12-2014 : Jardin du Souvenir

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Toute municipalité doit disposer d'un cimetière comprenant un terrain consacré à l'inhumation des défunts. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, on doit avoir un site cinéraire pour accueillir les cendres des personnes décédées, dont le corps a donné lieu à la crémation. La commune possède un site cinéraire qui compte des cavurnes ainsi qu'un *columbarium*.

Nous vous proposons de compléter ceci par l'aménagement d'un jardin du souvenir, avec la possibilité pour les familles d'installer une plaque sur le mur du cimetière pour la graver du nom des défunts.

Ce jardin du souvenir est le dernier recours pour les familles les plus démunies et cette prestation est gratuite.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n° 174 est adoptée à l'unanimité.

Mme FORTE.- Je me permets d'intervenir avant de donner le micro à Christine MONTAGNON. Tout à l'heure, dans son intervention, M. CASILDAS m'a un peu surprise et je n'ai pas compris. Du coup, j'ai réfléchi et cela m'a donné une idée parce que depuis quelque temps, je me demandais, en tant que Père Noël, ce que je pouvais lui offrir pour Noël. J'ai trouvé : je vais lui offrir une calculette. Je pense que cela va lui servir. C'est par rapport à l'interpellation sur les droits de place du marché. Vous avez dit 2,5 %. Il faudrait recalculer, mais il me semble que l'augmentation est de 7 %. On passe de 1,40 à 1,50. C'est par an sur les trois ans.

M. CASILDAS.- C'est au mètre carré. C'est de 2 à 2,05.

Mme LOZANO.- Les 2,5 %, c'est sur les spectacles.

Mme FORTE.- D'accord. Je croyais que c'étaient les droits de place sur le marché.

M. CASILDAS.- Je refuse la calculette, mais je veux bien un cadeau.

Mme FORTE.- (*Rire*) Je vais réfléchir.

Délibération n°175-12-2014 : Activités périscolaires – Partenariat entre la commune d'Aubière et le Volant des Dômes

Rapporteur : Mme Christine MONTAGNON

Mme MONTAGNON.- Bonsoir. Cette délibération concerne le partenariat entre la commune d'Aubière et le Volant des Dômes. Cela concerne les activités de la pause méridienne

qui sont mises en place afin de favoriser de bons moments pour les enfants, surtout pour les enfants qui déjeunent quatre jours par semaine, et éventuellement d'autres, s'il reste des places.

En juin, une délibération avait été prise pour mettre en place une convention avec le CoDep63 pour l'activité badminton. Il se trouve que le CoDep63 n'est plus en mesure d'assurer cette activité pour le reste de l'année scolaire.

Aussi, il faut proposer une nouvelle convention. Le Volant des Dômes a proposé d'intervenir et initiera, à compter de janvier 2015, les enfants de l'école élémentaire Vercingétorix pour les 25 séances restantes.

En considération, nous proposons d'allouer une subvention de 725 € au Volant des Dômes, qui correspondra à la prise en charge de l'intervenant pour ces séances à venir. Cette subvention sera versée, comme précédemment, de manière trimestrielle et à terme échu, au prorata du nombre de séances.

- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n° 175 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

IV - Intercommunalité

Délibération n°176-12-2014 : Convention de mise à disposition de services entre la communauté d'agglomération clermontoise et les communes membres : avenants de prorogation et d'adaptation de périmètres

Rapporteur : Mme Martine BELLEROSE

Mme BELLEROSE.- C'est plus simple à expliquer. Il s'agit d'une convention de mise à disposition de services municipaux au profit de Clermont Communauté pour la période 2012-2014. Cette convention a été signée en 2012. Il est aujourd'hui nécessaire de proroger d'un an, renouvelable une fois, pour maintenir le système en place pendant la période de transition au cours de laquelle le schéma de mutualisation sera au soumis au vote.

De plus, pour Aubière, un avenant est proposé pour prendre en compte la mise à disposition des services de Clermont Communauté au profit de la ville d'Aubière pour la solution de messagerie électronique incluse dans l'Intranet pour 125 boîtes aux lettres.

Le SMAD (Service de Mise A Disposition) assure le paramétrage technique, l'exploitation et la maintenance de l'ensemble de la solution : serveur, réseau, sécurité, sauvegarde, connexion à distance, progiciel de messagerie.

Nous nous demandons d'approuver la somme de 4 940 € pour 2015.

M. SALDO.- J'ai deux questions. Est-ce que cet avenant va résoudre les problèmes actuels sur les boîtes mails et est-ce que les élus pourront avoir leur adresse mail ? Ensuite, est-ce qu'il y a, dans la convention, un paragraphe sur des pénalités qu'on pourrait appliquer au niveau de Clermont Communauté si cette messagerie ne fonctionne pas ?

Mme BELLEROSE.- Pour la première question, tout le monde l'espère. Pour la deuxième, je ne sais pas, je ne pense pas.

M. LE MAIRE.- On peut l'intégrer.

M. SALDO.- Donc si cela ne fonctionne pas, on paye quand même ?

Mme BELLEROSE.- Cela va fonctionner un jour.

M. CASILDAS.- Il est vrai que les adresses mail à la mairie sont un problème récurrent. À un moment, cela en était devenu assez handicapant. L'exemple que nous connaissons tous est que quand le service des assemblées nous adresse des mails, on a toujours un message d'erreur en retour.

M. LE MAIRE.- Nous le ferons remonter à Clermont Communauté. Pourquoi pas ? Nous pourrions instaurer un système de pénalité quand cela ne fonctionne pas. Nous le faisons dans les marchés, donc pourquoi pas ? Il est vrai que c'est embêtant. Nous en souffrons tous et nous sommes tous à égalité, opposition et majorité, sur cette question.

Mme BELLEROSE.- Nous passons au vote.

- Qui est contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*2 voix*)

La délibération n° 176 est adoptée à la majorité.

V - Environnement - Cadre de vie

Délibération n°177-12-2014 : Schéma directeur énergie Saint-Jacques

Rapporteur : M. Michel CHAZOULE

M. CHAZOULE.- Bonsoir. La ville de Clermont-Ferrand sollicite la commune d'Aubière pour le projet de schéma directeur énergie. Pourquoi sommes-nous concernés par cette demande ? Parce que sur la commune d'Aubière, nous avons le plateau des Cézeaux qui représente à peu près la moitié du patrimoine de l'université Blaise Pascal et beaucoup de bâtiments du CROUS.

D'autres partenaires sont associés à cette démarche : Clermont Communauté, le centre hospitalier, le centre Jean Perrin, les bailleurs sociaux, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (le CROUS), la ville de Beaumont et d'Aubière, l'Agence Locale des Énergies et du Climat, ainsi que l'ADUHME.

La ville de Clermont-Ferrand nous demande de participer au groupement de commande et de contribuer financièrement pour un montant de 3 600 € TTC qui serait partagé sur les deux exercices (2015 et 2016).

Si on lit l'assistance à maîtrises d'ouvrages, le projet se découpe en deux phases. La première phase serait un diagnostic des bâtiments et installations thermiques existants. La deuxième phase serait plutôt sur des projections à l'horizon 2025, entre autres le développement envisageable et l'évolution du mix énergétique.

Si j'ai bien compris, l'idée de cette délibération est d'essayer de mettre en commun tous

ces réseaux d'énergie d'eau chaude qui sont, aujourd'hui, tous indépendants les uns des autres et qui pourraient, demain, devenir plus communautaires et être partagés par toutes les personnes.

Y a-t-il des questions ?

M. SALDO.- Oui. Nous trouvons que c'est une excellente idée, mais il y a un point sur lequel il faudra être vigilant, parce que je connais très bien le problème de ces réseaux de chaleur. Je lis : « *Le montant prévisionnel de la mission et les participations maximales des membres du groupement n'intègrent pas les éventuelles missions complémentaires qui seraient jugées utiles.* » Quand on connaît la complexité de ces études, je pense qu'il faudra faire attention à ces éventuelles missions complémentaires.

M. CHAZOULE.- Tout à fait. Quand la commission se réunira, j'espère que nous aurons tous les éléments. Nous pourrions peut-être participer et, à ce moment, nous pourrions faire attention à cela.

Avez-vous d'autres questions ?

M. CASILDAS.- Si jamais le projet devait aboutir et qu'on se rendait compte qu'il est intéressant de le faire, est-ce chaque commune qui devrait faire la maîtrise d'œuvre pour sa partie ou arriverait-on à mutualiser ?

M. CHAZOULE.- Pour l'instant, le projet est juste sur la réalisation. Je ne peux pas vous donner la suite parce que ce n'est pas du tout prévu dans le projet. Aujourd'hui, la délibération n'est que sur le projet. Le cahier des charges n'est pas encore établi, donc il est difficile d'anticiper sur ce projet.

S'il n'y a pas d'autre question, nous allons passer au vote.

- Qui est contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n° 177 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Nous avons fini les délibérations avec vote.

C - INFORMATIONS SUIVIES D'UNE DÉLIBÉRATION SANS VOTE

Délibération SV n°11-12-2014 : Mutualité Puy-de-Dôme – Rapport de gestion – Exercice 2013

Délibération SV n°12-12-2014 : Logidôme – Comptes 2013

Délibération SV n°13-12-2014 : Syndicat d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme – Rapport d'activité, compte administratif et détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur Aubière – Année 2013

Délibération SV n°14-12-2014 : Auvergne Habitat – Rapport d'activité 2013

Rapporteur : M. le Maire

M. le MAIRE.- Il reste quatre délibérations sans vote. Il y a le rapport de gestion de Mutualité du Puy-de-Dôme. C'est l'organisme qui gère la maison de retraite des Rives de l'Artière, avec laquelle nous avons une convention. Ensuite, vous avez Logidôme et Auvergne Habitat, les bailleurs sociaux. Enfin, vous avez le rapport d'activité du SIEG (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz).

Ces rapports, puisqu'il n'y a pas de vote, sont à la disposition de tous les élus. Vous pouvez venir les consulter. Je suppose que vous n'avez pas manqué de le faire avant ce Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est terminé.

La séance est levée à 21 h 13.